

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 à 18H30, en salle Gérard Philipe à Tavaux, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé GUIBELIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 84
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
 Nombre de procurations : 11
 Nombre de votants : 74
 Date de la convocation : 27 novembre 2025
 Date de publication : 11 décembre 2025

Conseillers présents

FICHÈRE Jean-Pascal	RYAT Thomas	HERRMANN Nadine
MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
LEPETZ Joëlle	DRUET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	GOMET Nicolas	

Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
 GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
 GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
 JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
 MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
 MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
 NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
 ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
 RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
 JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
 FERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FICHÈRE Jean-Pascal (DCC-2025-161)	131)	JARROT-MERMET Laëtitia (à partir DCC-2025-167)
DAUBIGNEY Jean-Michel (DCC-2025-166)	PAUVRET Emeric (à partir DCC-2025-166)	BREMOND Gabriel (DCC-2025-143)
GUERRIN Bernard	EMONIN Laurent	HENRY Micheline
CALINON Séverine (DCC-2025-158)	GOMET Nicolas (à partir DCC-2025-167)	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste (DCC-2025-150 à DCC-2025-155)	GRUET Justine (DCC-2025-150 à DCC-2025-155)	GRUET Olivier
TRONCIN Dominique	HERRMANN Nadine (DCC-2025-145 et DCC-2025-146)	MATHEZ Christian
MATHIOT Agnès		SAGET Emmanuel
CHAUTARD Christophe (DCC-2025-131)		GINET Gérard

Une présentation générale est projetée en séance.

M. le Président : Bonsoir à tous. Je vous invite à prendre place. Le *quorum* étant atteint, nous allons pouvoir ouvrir cette séance. Je vais commencer selon l'usage par désigner un secrétaire de séance. Selon notre ordre alphabétique, je vous propose de désigner Hervé GUIBELIN. Hervé, n'y a-t-il pas de problème ? Merci.

Nous pouvons ouvrir cette séance. Je vous rappelle les pouvoirs. Catherine DEMORTIER-BLANC donne pouvoir à Mathieu BERTHAUD, Daniel GERMOND à Isabelle MANGIN, Justine GRUET à Jean-Baptiste GAGNOUX, Sylvette MARCHAND à Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Mohamed MBITEL à Stéphane CHAMPANHET, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Patricia ANTOINE, Paul ROCHE à Frédérique DRAY, Patrick JACQUOT à Maurice HOFFMANN, Laetitia JARROT-MERMET à Nicolas GOMET, Annie PERNOUX à Jean-Yves ROY et Christine RIOTTE à Jean-Luc CROISERAT.

NOTICE N° 1 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

M. le Président : Nous commençons selon l'usage par l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil. Avez-vous des questions ou des observations ? S'il n'y a rien à rajouter, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025.

NOTICE N° 2 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

M. le Président : Vous avez toute la liste des décisions sous les yeux avec TECHNIGAZON, ANVOLIA et avec le cabinet BROCARD GIRE pour des honoraires d'avocats.

Vous avez ensuite le marché de construction d'un bâtiment de restauration scolaire et périscolaire sur la commune de Foucherans et le marché d'extension du restaurant scolaire de l'école maternelle de Champvans, avec les décisions prises à l'issue des appels d'offres et conformément au budget.

Vous avez les décisions prises sur le marché de rénovation énergétique de la médiathèque de Tavaux et toute une série de décisions sans incidence financière concernant :

- un avenant au PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ;
- des conventions avec des bénévoles ;
- des conventions d'autorisation d'occupation.

Je vous laisse la liste à votre cogitation et je vous invite à me poser des questions le cas échéant. S'il n'y a pas de question, je vous invite à prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président.

NOTICE N° 3 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Nous passons aux décisions du Bureau Communautaire en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés. Là aussi, vous avez toute la liste :

- avec la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur pour un don de vélos ;
- avec l'association Valentin HAÛY pour les aveugles ;
- pour la modification du tableau des effectifs ;
- le placement de fonds auprès du Trésor Public ;
- pour la modification du tableau des effectifs une nouvelle fois ;
- pour l'attribution d'une subvention au Cercle Cynophile de Damparis ;
- pour la vente aux enchères du matériel réformé ;
- pour la mise à disposition de personnel ;
- pour une subvention à l'association Pays Dolois-Pays de Pasteur pour financier le PAT (Projet Alimentaire du Territoire) ;
- pour la résiliation amiable d'un protocole avec la société K-ZAM ;
- pour les rénovations énergétiques du bâtiment de l'ancien CE Solvay et de la salle de sport Ideal Standard.

Avez-vous des questions sur toutes ces décisions prises par le Bureau ?

M. GAGNOUX : Ce n'est pas une question, mais une observation. Je voudrais remercier et saluer l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la rénovation énergétique d'Ideal Standard. En ce qui me concerne en tant que maire de Dole et ce site étant sur la commune de Dole, c'est une rénovation énergétique d'importance majeure, à plus de 2 millions d'euros. Ce gros projet traite à la fois les questions énergétiques, donc climatiques, mais aussi du confort de celles et ceux qui en profitent. Je crois que c'est aussi à saluer et je pense qu'il faut le valoriser. De nombreux clubs sportifs divers, comme la boxe, l'escrime, la retraite sportive qui a de très nombreux adhérents, la danse, l'utilisent. Je ne vais pas faire la liste de tous les clubs, mais c'est tout de même important en termes de nombre d'utilisateurs. Certains de ces clubs et adhérents se plaignent légitimement des conditions, puisqu'il n'y a parfois pas de fenêtre ni d'aération ou autres. Je pense que l'investissement mené par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur ce site va permettre de résoudre ces problématiques. Je crois que c'était plus que nécessaire, la Ville de Dole payant des loyers à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'utilisation de ces clubs.

Je remercie la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de son implication pour le monde sportif et pour ces clubs. Cela démontre aussi qu'il n'y a pas que les gros clubs que nous soutenons, mais il y a aussi toute la diversité des clubs sportifs sur le territoire. Je voudrais donc saluer cette enveloppe qui n'est pas légère.

M. le Président : J'espère que le budget sera voté dans ces conditions. Je crois qu'il y a plus de 1,5 million d'euros inscrits sur ce projet pour 2026, ce qui mérite d'être souligné. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Bureau Communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

NOTICE N° 4 : COMMUNICATION DE L'ETAT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – ANNEE 2025

M. le Président : Vous avez eu le tableau. Vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez. Tout est repris. C'est devenu maintenant un état annuel que vous avez dans vos dossiers. Je vous remercie d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'état des indemnités des conseillers communautaires pour l'année 2025.

NOTICE N° 5 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2026

DCC-2025-125

M. le Président : Je vais demander à Maurice HOFFMANN de donner lecture de la notice.

M. HOFFMANN : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les taux de fiscalité locale sans attendre la notification des bases d'imposition par les Services Fiscaux. Le produit fiscal correspondant sera ajusté si nécessaire après notification des chiffres officiels au moyen d'une décision modificative. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de voter pour 2026 les taux présentés dans le tableau. Ils sont identiques à ceux de 2025. En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire d'adopter pour 2026 les taux de fiscalité locale selon le détail présenté ci-dessus.

M. le Président : Merci, Maurice. Comme vous pouvez le constater évidemment, et comme nous l'avions annoncé, ce tableau des taux est similaire à celui de l'année précédente. Y a-t-il des questions ?

M. CHAUTARD : Bonsoir. J'ai suivi avec attention le dernier Conseil de Dijon Métropole du 27 novembre. Je partage donc la même question légitime posée par le directeur du Pays Dolois qui est aussi élu de l'opposition à la Métropole. Il serait temps de baisser le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Alors que les élus de Dijon Métropole ont voté un taux de TFPB de 1,41 %, taxe GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) incluse, la Métropole perçoit environ 6 millions d'euros de recettes fiscales pour une population de 262 000 habitants, soit 23 euros par habitant. Il nous est proposé ce soir de maintenir le taux prohibitif de 7,64 %, taxe GeMAPI incluse, ce qui permet d'encaisser plus de 5,7 millions d'euros de recettes fiscales pour une population de 56 000 habitants, soit 101 euros par personne. Par exemple, pour un couple avec deux enfants et propriétaire de son logement, ce sont 300 euros de TFPB supplémentaires, heureusement avec les services en moins. Maurice, ne serait-il pas urgent de faire de réelles économies sur le budget de fonctionnement afin de redonner un peu d'air aux propriétaires fonciers de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Merci.

M. le Président : Merci. Je vais d'abord procéder à quelques corrections. Aucun élu du Pays Dolois ne siège à la Métropole, mais, peu importe, ce n'est pas l'enjeu. Je ne connais pas les finances de la Métropole dijonnaise. Je veux bien qu'on lance des chiffres à tort et à travers. Quelles sont les compétences de la Métropole par rapport à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ?

M. CHAUTARD : Le transport, le développement économique...

M. le Président : Il n'y a peut-être pas certaines salles de sport. Je ne sais pas. C'est difficile de comparer. Je vous rappelle tout de même que lorsque cela a été mis en place, c'était à l'issue d'un pacte fiscal qui a fait l'objet de transferts de compétences, qui a allégé certaines communes, en contrepartie de quoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prenait certaines charges nouvelles. Il faut donc voir cela dans un esprit global. Quant à sortir des chiffres de cette façon, honnêtement, je ne peux pas répondre. Cela ne veut rien dire. De là à dire qu'il faut faire des économies, oui, et les membres du Bureau peuvent en témoigner. Lorsque nous sommes autour de la table, nous ne nous demandons pas ce que nous pouvons dépenser de plus pour arriver à gâcher la vie de nos concitoyens. Il faut arrêter ce genre de plaisanterie.

C'est vrai que les élections municipales approchent et qu'il est de bon ton de dire qu'il y a de la gabegie, mais travaille sur le fond des dossiers. Tu verras que ce n'est pas si simple que cela, et Dieu sait que, tous les vice-présidents et délégués peuvent en témoigner, chacun dans leur secteur, ils sont très vigilants. Les services sont très vigilants. Nous allons passer le budget. Tu auras donc l'occasion d'en remettre une louche, mais tu verras que les choses sont faites avec le plus de rigueur possible, me semble-t-il. Je veux bien que tu fasses des procès d'intention, mais cela reste des procès d'intention.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Comme cela a été rappelé par Maurice HOFFMANN, il vous est proposé ce soir de maintenir les taux de l'an dernier, dont je vous fais grâce de la relecture. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins une abstention, approuve les taux de fiscalité locale pour 2026.

NOTICE N° 6 : TARIFS COMMUNAUTAIRES

DCC-2025-126

M. HOFFMANN : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que le Conseil Communautaire est compétent pour fixer les tarifs des Services Publics gérés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 pour les services suivants :

- Enfance-Jeunesse ;
- Lecture publique ;
- Passerelle entreprises ;
- Services techniques ;
- Service des Sports ;
- Fourrière ;
- Locations de salle ;
- Borne de recharge pour voitures électriques ;
- Aire d'accueil des gens du voyage.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs communautaires 2026 tels que présentés dans le tableau ci-annexé.

M. le Président : Merci. Là aussi, je vous renvoie à votre dossier. Vous avez l'ensemble des tarifs. Vous avez vu que pour l'essentiel, ce sont des reconductions. Les variations sont très modestes. En revanche, certains éléments n'avaient pas de tarif. Or, pour facturer, il faut des tarifs. Nous avons donc ajouté des éléments en rouge dans votre dossier, ce qui ne vous aura pas échappé. Sur cette question, y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs communautaires 2026.

NOTICE N° 7 : TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026

DCC-2025-127

M. FERNOUX-COUTENET : Mesdames et messieurs, bonsoir. Ces tarifs n'ont pas de grand changement. Il y a eu un ajustement des parts fixes et des parts variables de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cet ajustement est réalisé en fonction de la révision contractuelle des parts délégataires. Vous avez dans votre dossier les nouveaux tarifs qui n'ont quasiment pas varié, sauf certains qui sont légèrement en baisse ou en augmentation. Il n'y a pas de modification majeure, si ce n'est la fixation à 50 euros de la part fixe pour ce qui concerne les DSP (Délégations de Service Public). Le Conseil Communautaire est amené à délibérer afin d'approuver les nouveaux tarifs de redevance d'assainissement applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Il vous est proposé :

- d'adopter les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 (part fixe et part variable collectivité tels que présentés dans le tableau ci-annexé) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci. Comme cela a été rappelé, nous sommes bien dans la continuité de ce qui a été délibéré les années précédentes. Il y a eu quelques ajustements à la marge ou l'application de certains coefficients contractuels. Y a-t-il des questions sur ces tarifs d'assainissement ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 (part fixe et part variable collectivité).

NOTICE N° 8 : APPROBATION DE LA REDEVANCE « PERFORMANCE » DE L'AGENCE DE L'EAU A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026

DCC-2025-128

M. FERNOUX-COUTENET : Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer afin d'approuver les nouvelles redevances « performance » de l'Agence de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2026. Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2026, la tarification de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable de 0,06 euro HT par mètre cube pour la Ville de Dole uniquement. Ce taux sera multiplié par un coefficient de modulation forfaitaire de 0,36, ce qui donnera un supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable de $0,06 \times 0,36$, soit 0,022 euro HT par mètre cube facturé ;
- d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2026, la tarification de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs de 0,09 euro HT par mètre cube. Ce taux sera multiplié par un coefficient de modulation forfaitaire de 0,532, ce qui donnera un supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs de $0,09 \times 0,532$, soit 0,048 euro HT par mètre cube facturé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Je vous rappelle qu'il s'agit d'une redevance prélevée dorénavant par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole — d'où cette délibération — alors qu'auparavant, c'était directement prélevé par l'Agence de l'Eau. On nous a confié le bébé. Nous appliquons donc les textes en vigueur. Y a-t-il des questions sur cette redevance « performance » ?

M. GAGNOUX : Lorsque nous regardons nos factures d'eau, les plus grosses augmentations viennent de l'Agence de l'Eau. Je tiens à le dire, parce que si les tarifs d'eau et d'assainissement ont évolué selon les communes, en ce qui concerne la Ville de Dole, quand on reprend nos factures, cet organisme n'y va pas de main morte dans les factures reçues en 2025. Je le dis, parce qu'on pense toujours que cela vient directement des collectivités. Mais ces agences, dont on ne sait jamais trop par qui elles sont dirigées, ont un impact sur nos factures, qui ne dépend pas de la décision des élus des territoires. Pourtant, la prégnance sur le coût total de la facture n'est pas innocente. Il serait peut-être bien que l'ensemble des compétences de ce genre d'agence revienne aux collectivités pour permettre de savoir qui décide de quoi. En tant qu'élus, nous ne savons pas vraiment ce qui se passe dans ces agences, et je ne vous parle pas de nos concitoyens. En revanche, ce sont bien eux qui paient.

M. le Président : Tu as tout à fait raison. À leur décharge, nous avons des subventions qui tombent lorsque nous faisons des travaux pour l'eau ou l'assainissement. Il est vrai qu'il existe une partie occulte

et non négligeable en coût que nous pouvons tous regretter. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifications de la redevance « performance » de l'Agence de l'Eau à partir du 1^{er} janvier 2026.

NOTICE N° 9 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

DCC-2025-129

M. HOFFMANN : Un certain nombre de titres de recettes restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées par le comptable public. Madame le Comptable Public propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre d'usagers pour les listes A et B.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des créances annulées sur décision de justice (liste A) ;
- d'autoriser Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexe (liste B) et d'admettre en non-valeur lesdites créances irrécouvrables ;
- de procéder à l'ajustement de la provision pour créances douteuses ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Dans les annexes, vous avez la liste A (effacement de dette) et la liste B (créances irrécouvrables).

M. le Président : Merci, Maurice. Vous avez l'habitude de ce genre de décision jamais agréable. Certes, c'est provisionné, c'est-à-dire que nous ne payons pas la charge l'année où nous constatons la perte. Néanmoins, cet argent part en fumée. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les admissions en non-valeur et créances éteintes.

NOTICE N° 10 : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

DCC-2025-130

M. HOFFMANN : La présente notice propose la modification d'une AP/CP relative aux fonds de concours communaux et intercommunaux. Pour les fonds de concours communaux et intercommunaux, il a été délibéré, pour le budget primitif 2025, une enveloppe d'AP de 1 650 000 euros. Néanmoins, après étude et réception des différentes demandes des communes membres courant 2025, il a été nécessaire d'ajouter 140 000 euros pour répondre à ces demandes portant le montant d'AP global à 1 790 000 euros. Par ailleurs, après réception des demandes pour 2026, il est proposé de diminuer le CP de 2026 de 150 000 euros, donc de baisser le montant global de l'AP du même montant.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme décrite ci-dessus ainsi que l'affectation prévisionnelle des crédits de paiement afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

M. le Président : Vous avez compris qu'il s'agit de l'ajustement des autorisations de paiement que nous ajustons chaque année par les crédits de paiement tels qu'ils sont inscrits au budget et ajustés le cas échéant. Avez-vous des questions particulières ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification de l'autorisation de programme ainsi que l'affectation prévisionnelle des crédits de paiement afférents.

NOTICE N° 11 : BUDGET PRIMITIF 2026

DCC-2025-131

M. le Président : Vous avez tous reçu la note dans votre dossier. Je vais donc essayer d'être assez rapide pour laisser la place aux questions que vous souhaitez poser.

Préambule – Les hypothèses retenues pour le BP 2026

Nous rappelons que ce budget primitif a la volonté de s'inscrire dans les Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) que nous avons tenus il y a quelques semaines. Nous avons retenu une inflation prévisionnelle de 1,4 %, comme au niveau national.

- **Fonctionnement**

Vous vous doutez bien que nous construisons ce budget avec beaucoup d'inconnues, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 n'étant toujours pas adopté et dans la mesure où nous ne connaissons pas exactement les orientations définitives. Nous avons pris en compte celles prévues dans le PLF déposé par le Gouvernement dans lesquelles nous avons un prélèvement sur les taxes foncières et CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) de 1 million d'euros. Cela concerne la compensation des impôts fonciers sur les établissements industriels. En 2021, l'État a fait une réduction de 50 % des impôts fonciers et CFE relatifs aux établissements industriels, mais ce sont 50 % que les communes et l'intercommunalité n'ont plus dans leurs caisses et cela a été compensé à l'euro près. Or, il a été décidé de ne plus compenser à l'euro près et de ne compenser qu'à hauteur de 75 %, donc de nous en « piquer » 25 %. Cela se traduit par un prélèvement de 1 million d'euros s'agissant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Par ailleurs, malgré les inquiétudes de certains, nous poursuivons les efforts de dépenses de fonctionnement. Nous verrons que nous avons prévu un budget quasiment en reconduction, mais pour nous, en fin de mandat, les grandes orientations sont déjà prises et nous gérons les choses au mieux avec les contraintes que nous subissons tant en matière d'énergie, de contrats d'assurance et tous les fluides que l'on peut imaginer.

- **Investissement**

Nous poursuivons notre politique de développement, nos différents enjeux, notamment les infrastructures à mettre en place. Nous poursuivons aussi les projets locaux par le biais des fonds de concours. Nous venons de délibérer sur l'AP. Nous allons limiter nos emprunts au maximum. Nous aurons une inscription budgétaire qui sera celle qu'elle sera, mais nous évitons de débloquer les emprunts inscrits en fonction des besoins réels, donc des dépenses réelles.

L'équilibre budgétaire du budget 2026

Nous avons une synthèse visuelle de ce budget. Vous voyez le budget de fonctionnement à 66 042 000 euros et un budget d'investissement de 13,8 millions d'euros.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons des recettes réelles à hauteur de 63,7 millions d'euros et des dépenses réelles à hauteur de 59,7 millions d'euros, le delta nous permettant de dégager l'autofinancement (la partie prélèvement du fonctionnement vers l'investissement). Nous avons des opérations d'ordre à hauteur de 6 265 000 euros qui remontent d'un côté, avec déduction des 2,3 millions d'euros correspondant à des opérations d'ordre dans l'autre sens.

Avec ces recettes, nous rajoutons nos recettes propres, notamment le FCTVA, le Fonds de Compensation de la TVA pour 600 000 euros, qui est réduit par rapport à ce que nous en espérons et par rapport au Projet de Loi de Finances, mais nous y reviendrons. Les subventions sont pressenties à hauteur de 1 978 000 euros. Nous aurons donc besoin d'un emprunt de 4,9 millions d'euros pour pouvoir boucler notre section d'investissement par remboursement de dettes de 2 411 000 euros et des dépenses d'équipement de 9 072 000 euros, dont nous verrons la teneur.

L'équilibre budgétaire en fonctionnement

Le budget total s'inscrit à 66 millions d'euros, en baisse de 0,1 % par rapport au BP 2025. C'est donc pour autant quasiment le même montant que l'an dernier.

- **Dépenses réelles de fonctionnement**

Elles sont également en léger tassement, à 59 777 000 euros, avec :

- des charges à caractère général (frais généraux) à 6,6 millions d'euros, montant identique à 2025 ;

- la masse salariale à 28,1 millions d'euros (salaires mutualisés inclus), en augmentation de 1,7 %. En revanche, la charge propre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de 13 196 000 euros, l'écart étant refacturé à la Ville de Dole dans le cadre de la mutualisation ;
 - les atténuations de produits (ACTP - Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle, FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, FPIC - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales et prélèvements fiscaux) pour 10 545 000 euros, en baisse de 9,7 %. C'est là-dessus qu'est imputé notre manque de compensation ;
 - les autres charges et gestion courante (subventions et participations) à 13,9 millions d'euros, en légère augmentation de 2,6 % ;
 - les charges financières (intérêts de la dette) en léger tassement de 2,4 % à hauteur de 519 000 euros.
- Recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en croissance de 0,4 %, avec :

- des produits de services à 17,6 millions d'euros (+1,6 %) ;
- des impôts et taxes en augmentation de 2 %, ce qui correspond à l'actualisation ;
- la fiscalité locale à hauteur de 21 millions d'euros (+0,6 %) ;
- les dotations (compensations d'exonérations) à 8 312 000 euros avec le prélèvement que j'évoquais tout à l'heure ;
- les autres produits de gestion courante à peu près stables. Il faut simplement signaler l'augmentation du loyer d'Idéal Standard, puisque nous avons signé un nouveau bail plus favorable. Nous avons ainsi récupéré la moitié de la taxe foncière, ce qui nous donne un surplus cette année ;
- les produits financiers attendus qui proviennent essentiellement des dividendes notamment de DOLÉA.

Après intégration des opérations d'ordre à hauteur de 3,5 millions d'euros, nous avons un virement à la section d'investissement de 2 665 000 euros. Nous verrons l'équilibre.

L'équilibre budgétaire en investissement

Nous sommes sur 11 millions d'euros de dépenses réelles, soit :

- 9 072 000 euros sur les projets d'équipement ;
- 2 340 000 euros de remboursement de capital de la dette ;
- 71 000 euros de dépôts et cautionnements.

Quant aux recettes, nous avons 7,5 millions d'euros, dont :

- 600 000 euros pour le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- 1 978 000 euros de subventions pressenties compte tenu de la nature des projets envisagés ;
- un emprunt d'équilibre de 4 940 000 euros qui est fléché.

Je passe rapidement sur les opérations d'ordre budgétaire. Ce sont en dépenses :

- les amortissements et subventions reçues pour 900 000 euros ;
- la neutralisation des amortissements pour 1,3 million d'euros ;
- les provisions pour 100 000 euros.

En recettes, nous retrouvons la contrepartie, notamment les dotations aux amortissements pour 3,5 millions d'euros et le virement de la section d'investissement pour 2 665 000 euros.

C'est l'ensemble de ces prélèvements sur la section de fonctionnement pour financer nos investissements.

Présentation du budget de fonctionnement par secteurs d'activités

Nous voyons les 66 042 000 euros de budget en recettes et en dépenses.

- Finances/Fiscalité/Dotations

Nous allons surtout nous attacher aux 37 millions d'euros en recettes et 13 millions d'euros en dépenses.

En termes de recettes, nous avons 12 840 000 euros de fiscalité locale brute, en augmentation liée à l'augmentation des bases et des taux. Sur les taux, nous sommes partis sur une augmentation attendue de 0,4 % et sur une augmentation des bases de 1 %. Nous pensons que c'est prudent, mais nous espérons que ce sera mieux. Néanmoins, ce ne sera pas énormément plus. Le FPIC est constant à 868 000 euros, sachant qu'il est positif, c'est-à-dire que nous recevons de l'argent. Les compensations d'exonérations sont prévues à hauteur de 2 480 000 euros. C'est là que nous avons la baisse la plus sensible, avec une perte de 1 115 000 euros du fait de la non-compensation des exonérations consenties

pour les établissements industriels. La fiscalité indirecte est assez stable, à hauteur de 16 197 000 euros. Nous retrouvons la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) pour 1 331 000 euros, les IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) pour 519 000 euros et la TVA qui nous sert de compensation à la suppression de la taxe d'habitation, pour 14 347 000 euros. Là encore, le montant de TVA est gelé. Dieu soit loué ! La masse de TVA collectée en France est en légère croissance, mais nous n'en profitons pas, parce que l'État a figé les retours aux collectivités. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est prévue à hauteur de 3 789 000 euros, soit +100 000 euros, ce qui correspond au montant notifié en 2025. Nous avons également diverses autres recettes à hauteur de 543 000 euros.

En termes de dépenses, nous avons :

- des attributions de compensation pour 8,5 millions d'euros, ce qui correspond au montant de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) notamment ;
 - le FNGIR que nous reversons pour une vieille indemnisation de la taxe professionnelle, toujours à 1 635 000 euros (montant figé depuis de nombreuses années) ;
 - les dégrèvements fiscaux au cas où, avec des ajustements chaque année ;
 - les intérêts des emprunts pour 519 000 euros (frais tels que les emprunts ont été contractés, mais nous avons plutôt une légère tendance à la baisse, ce dont nous profitons) ;
 - le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à 2 250 000 euros, montant fixé par le Syndicat Départemental, en légère augmentation, mais c'est raisonnable ;
 - des charges diverses pour 205 000 euros, avec notamment des dépenses imprévues, des créances, des provisions, etc.
- Administration générale

Nous passons de 1 329 000 euros à 1 206 000 euros, ce qui correspond à un pourcentage relativement modeste. La variation est surtout liée à des ajustements des dépenses de mutualisation. Pour que ce soit bien clair pour tout le monde, je rappelle que nous sommes sur des prévisions, mais pour les salariés affectés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à la Ville de Dole, ou partagés, c'est ajusté tous les mois. Ils sont nombreux à ne pas être ajustés, parce qu'ils sont des fonctions constantes, mais le réel est à prendre en compte et il sera déterminé à la fin de l'exercice, sachant que c'est contrôlé de très près par notre commissaire aux comptes et par la Cour des Comptes qui ont validé tout le processus. Je tiens à le rappeler, car il peut y avoir des variations au niveau du budget, mais en termes de réel, nous sommes très méticuleux, car c'est important et c'est suivi.

- Moyens-Ressources

Nous avons une légère augmentation liée à quelques dérapages, surtout en matière d'assurances et d'entretien, quelques frais d'annonce des marchés publics à peu près constants. Vous voyez que nous sommes à 2,9 millions d'euros, contre 2 855 000 euros en 2025. La variation est donc négligeable.

- Politique de la Ville

Nous avons une baisse plutôt liée à des masses salariales. Sur la politique elle-même, nous n'avons pas bougé, puisque les 158 000 euros versés dans le cadre de la politique de la Ville ont été reconduits, et le programme de réussite éducative est maintenu à hauteur de 27 000 euros, l'écart étant lié à la mutualisation de personnels.

- Actions éducatives

L'augmentation est un peu plus forte, puisque nous passons de 3 495 000 euros à 3 810 000 euros. Là encore, la masse salariale fait la variation.

Pour l'hébergement-restauration, les dépenses sont constantes à 1 387 000 euros, dont les achats des repas à la Grande Table (1,2 million d'euros). Nous avons également 187 000 euros pour les autres prestations que sont les locations de salle pour les collectivités dans les communes, les repas périscolaires. Les recettes sont à hauteur de 1 185 000 euros avec la participation des familles (1 141 000 euros) et de la CAF. Nous avons également les participations de deux communes, Dole et Damparis, communes qui appliquent un tarif social pour les restaurations et qui compensent cette réduction faite aux familles en difficulté au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pour Enfance-Jeunesse ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), nous avons des dépenses pour 700 000 euros, quasiment en reconduction, pour les achats de goûters, toutes les activités faites dans nos ALSH. Les recettes viennent essentiellement des prestations de la CAF et de la participation des familles qui viennent couvrir les dépenses.

- Sports

Nous sommes pratiquement sur un montant constant, à 1 836 000 euros. Vous l'avez certainement vu dans le document, mais j'attire votre attention sur notre subvention prévisionnelle que nous avons inscrite

à hauteur de 35 000 euros pour le passage du Tour de France. Nous sommes en cours de négociation avec le Département et avec la Ville de Dole pour arrêter définitivement la participation des uns et des autres. Cela se décantera en début d'année prochaine. Pour le reste, les réductions d'un côté ont été compensées de l'autre.

- Actions culturelles

Nous reconduisons l'ensemble des soutiens que nous faisons. Il y a notamment les participations aux Scènes du Jura (380 000 euros, montant équivalent à 2025), à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Pasteur, à l'EPCC Saline d'Arc-et-Senans, aux différentes animations (Weekend Gourmand, Cirque et Fanfares, etc.), au fonctionnement du conservatoire et aux associations de Tavaux, Damparis, Abergement-la-Ronce et Saint-Aubin, le conservatoire ayant réduit son activité.

- Aménagement et attractivité du territoire

Un budget de 3 109 000 euros est prévu, contre 2,8 millions d'euros en 2025. L'essentiel vient d'un ajustement à la hausse de 239 000 euros. C'est la subvention d'équilibre au budget annexe Transports. Vous savez que nous avons une nouvelle DSP Transports. Après un peu plus d'un an de fonctionnement, il a fallu ajuster quelques lignes. En effet, certaines étaient sous-dimensionnées et d'autres surdimensionnées. Des ajustements ont été faits et nous voulions que le service ne souffre pas de trop de critiques. Il a donc fallu renforcer certaines lignes, ce qui a été fait, mais cela nous coûte un budget supplémentaire. Nous aurons le retour. Nous sommes en SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique). Il y aura peut-être aussi des retours. Il peut y avoir un résultat *in fine* dont une partie nous reviendrait légitimement *via* les dividendes, mais pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Nous essayons d'ajuster au mieux nos dépenses de transport *via* ce budget annexe.

- Services techniques et environnement

Nous budgétions 2 745 000 euros. À 1 000 euros près, ce budget est équivalent à celui de l'an dernier. Il n'y a pas de surprise. Il y a une augmentation de la contribution du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), puisque la proposition du Bureau du SICTOM était d'augmenter la contribution de 3 euros par habitant. Pour le reste, ce sont des reconductions. Il y a des plus et des moins, de telle sorte que nous arrivions *in fine* au même montant en termes de budget.

La masse salariale

Je vous ai dit que la masse salariale propre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole était de 13 196 000 euros, contre 12 965 000 euros l'année dernière, soit une augmentation autour de 1,5 %. Il faut savoir que nous supportons la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) qui a augmenté de 3 %. Je vous rappelle que l'État a décidé une augmentation de 12 % étalés sur quatre ans à raison de 3 % par an, ce que vous avez aussi dans vos communes respectives. Il faut donc y faire face. Nous avons le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et la déprécarisation des agents contractuels, notamment sur la jeunesse. Une stratégie est toujours mise en place, selon laquelle nous essayons d'avoir le moins d'emplois précaires dans nos services, donc de trouver des emplois plus fixes pour ceux qui s'y prêtent. Mais nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

Projections sur la CAF brute et nette

Je passe à la synthèse. J'ai mis en parallèle le BP 2025 tel que nous l'avons voté. Le prévisionnel 2025 correspond à l'atterrissage tel que nous le pensons. Pour 2026, c'est aussi l'atterrissage espéré en fonction des budgets qui vont être décidés. Vous voyez que nous avons en gras :

- une fiscalité brute à 35 306 000 euros pour 2026, en légère augmentation par rapport à l'année précédente ;
- une fiscalité nette à 25 974 000 euros, en augmentation malgré les coupes sombres qui nous sont proposées (compensations, impact fort sur le prélèvement national, une DGF au même montant). Notez que pour les compensations d'exonérations fiscales, nous étions à 3,4 millions d'euros et nous passons à 2,5 millions d'euros. C'est là que nous perdons 1 million d'euros de compensations, ce qui nous fait évidemment très mal ;
- des recettes nettes en fonctionnement à 37 528 000 euros lorsque l'on ajoute l'ensemble des autres recettes ;
- des dépenses nettes de fonctionnement à 33 millions d'euros ;
- une épargne brute dégagée à 4 159 000 euros, pratiquement au même montant que celui voté l'an dernier.

Nous prévoyons de finir l'année 2025 avec une meilleure épargne brute, à hauteur de 5,9 millions d'euros. Tout n'est pas fini, nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du compte administratif.

Pour les autres recettes, nous avons des recettes récurrentes d'investissement et l'annuité de la dette à couvrir, de telle sorte que notre épargne nette ressort à 1 914 000 euros en 2026, contre 2,1 millions

d'euros en BP 2025. Nous sommes donc un peu dans les mêmes eaux. Les recettes non récurrentes concernent avant tout les dividendes que nous pouvons recevoir. Tout cela fait que nous arrivons à un autofinancement global à hauteur de 2,5 millions d'euros, ce qui nous permet de financer notre section d'investissement.

- Détail des opérations en investissement

Nous avons un budget prévu à hauteur de 9 128 000 euros en dépenses, avec des subventions attendues pour 1 978 000 euros. Je pense que l'encart suffit pour expliquer les grandes masses. Nous avons des fonds de concours pour 450 000 euros. Nous avons prévu 880 000 euros pour les réseaux d'eaux pluviales, ce qui correspond à une politique récurrente engagée aujourd'hui. Le schéma cyclable est un élément nouveau que nous avons voté et nous lançons une première tranche à hauteur de 1 million d'euros. Nous finissons les groupes scolaires de Biarne et de Rochefort-sur-Nenon. Nous avons les aides à la pierre pour lesquelles nous contribuons bon an mal an, en fonction du PLH (Programme Local de l'Habitat), à hauteur de 400 000 euros pour financer et accompagner notamment Grand Dole Habitat sur les projets en cours. Mais nous aurons encore des délibérations ce soir. Nous avons pour les équipements sportifs, l'ex-CE Solvay à hauteur de 800 000 euros pour aménager l'étage, et Ideal Standard pour lequel nous avons une enveloppe de 1,5 million d'euros inscrite pour 2026. Il s'agit effectivement d'une rénovation importante et nécessaire par rapport à nos besoins en termes d'équipements sportifs à offrir aux Grands Dolais.

- Évolution de la dette du budget principal

À fin 2025, nous serions sur un encours de dette estimé à 32 605 000 euros, avec un emprunt d'équilibre à 4 940 000 euros qui sera débloqué en fonction des besoins réels, ce dont vous vous doutez bien. En termes de désendettement, nous serions à 32 605 000 euros d'encours de dette avec une capacité de désendettement de 5,5 ans qui monterait à 7,6 en projection 2026. Ce sont beaucoup d'aléas, parce qu'il faut savoir qu'il y a un numérateur et un dénominateur. Le numérateur étant aussi incertain que le dénominateur, cela peut vite varier entre 6 et 8.

S'agissant de la dette tous budgets confondus, il est intéressant de voir que nous avons quatre axes importants : le budget principal, les zones économiques, les transports et l'assainissement. Nous finirions l'année 2025 avec un endettement total de 45 112 000 euros. Je vous rappelle que nous investissons significativement sur les ZAE (Zones d'Activités Économiques) de deux manières. Il y a d'une part les achats refaits aux communes, comme nous nous y étions engagés, et la partie notamment à Rochefort-sur-Nenon, les terrains que nous avons rachetés pour la nouvelle zone. Les négociations ont été bouclées il y a peu de temps et nous sommes en train d'indemniser les agriculteurs selon nos conventions. Pour les transports, il s'agit de l'emprunt mis en place pour racheter les locaux qui hébergent les bus. Cet emprunt se décline régulièrement avec les loyers en face. Pour l'assainissement (7 775 000 euros), nous attaquons les grosses tranches, notamment à Damparis. Le programme d'investissement se poursuit. Nous finirions ainsi à 45 millions d'euros, point encore relativement haut, avec une perspective de baisse à partir de 2026.

- Le budget annexe Transports

En synthèse, nous avons des recettes réelles de fonctionnement pour 6 578 000 euros, constituées essentiellement du versement mobilité pour 3,3 millions d'euros, de la convention avec la Région qui nous verse 1,8 million d'euros au total. En revanche, en termes de dépenses, nous payons la DSP pour 5,9 millions d'euros, celles-ci étant équilibrées notamment avec le versement mobilité non négligeable. Tout cela nous permet d'équilibrer le budget. Nous avons aussi quelques opérations d'ordre. En matière d'investissement, il reste 80 000 euros de remboursement de dettes, mais notre délégataire nous paie un loyer qui couvre largement notre emprunt. Par ailleurs, nous avons prévu des dépenses d'équipement pour, je crois, l'amélioration du poste de lavage prévue en 2026.

- Le budget annexe des ZAE

Ce sont des opérations de stock. Vous comprenez que lorsque l'on achète des terrains, ce sont des dépenses, mais ils sont en stock. Nous avons donc une dépense, mais pas de charges, puisque nous trouvons la contrepartie en stock. En fonctionnement, nous avons des dépenses réelles à hauteur de 2 842 000 euros et des recettes pour 200 000 euros. Nous voyons que nous avons des opérations de stock pour 9 042 000 euros, avec des opérations de variation de stock à 6,4 millions d'euros qui résultent des acquisitions, des investissements. Ce budget s'équilibre naturellement. Il y a un emprunt d'équilibre à 2 682 000 euros, mais là encore, les emprunts ne sont pas toujours mis en place, puisque nous avons une trésorerie commune avec le budget principal. Nous optimisons donc la gestion de trésorerie.

Dans votre dossier, vous avez un document qui va être plus intéressant pour vous, avec tous les détails zone par zone avec les surfaces, la valeur et les terrains disponibles. Je crois que c'est assez pertinent pour montrer que nous avons de vrais actifs. Ce sont des contreparties à nos montants et à notre stock.

- Le budget annexe Assainissement

Nous avons nos recettes qui viennent du prix de l'eau, comme vous le savez, les dépenses liées au fonctionnement de tous nos réseaux d'assainissement, les investissements, morceau le plus significatif, pour lesquels nous avons budgété 6 588 000 euros pour l'année 2026, avec des subventions attendues à hauteur de 3 478 000 euros et un emprunt d'équilibre de 2,4 millions d'euros, avec tous les autres mouvements que vous voyez. Dans les opérations, ce qui est important, nous avons pressenti :

- la station de Damparis pour 3,6 millions d'euros ;
- les réseaux de Foucherans pour 740 000 euros ;
- des travaux à Saint-Aubin pour 530 000 euros ;
- diverses opérations à Moisse, Éclans-Nenon, Tavaux, Dole-Choisey pour 1 258 000 euros.

Nous avons déjà prévu le schéma directeur que nous devons mettre à jour, pour 460 000 euros inscrits au budget.

Je suis passé assez vite, mais c'est une synthèse que je vous présente. Vous avez vos dossiers. Certains ont pu regarder attentivement. Vous avez sans doute quelques questions, ce dont je ne doute pas. Je vous donne la parole.

M. CHAUTARD : Tout d'abord, sur les dépenses réelles de fonctionnement, certes les charges à caractère général baissent de 0,2 %, ce qui est bien. C'est un montant minime, 13 000 euros sur un an. En revanche, le poste de charges de personnel est de très loin le premier poste de dépenses. Il représente 45 % du total des dépenses, hélas ! Les frais de personnel ont augmenté de 6,2 % en 2024, de 1,7 % en 2025. Une réduction de la masse salariale est-elle prévue à un moment donné ? C'est ma première question concernant les dépenses réelles.

M. le Président : Quand tu dis « *cela prend 45 % de la masse, hélas !* », le « hélas » me paraît de trop. Nous avons des services qui fonctionnent plutôt bien. Le directeur des services qui est à mes côtés peut en témoigner. Nous n'avons pas de volonté de baisser la masse salariale ; nous avons surtout la volonté de ne pas la laisser filer. Nous essayons d'optimiser le fonctionnement au plus près. Un taux de 1,4 % te paraît peu, mais quand tu sais que pour la CNRACL, nous avons augmenté de 3 % cette année, *idem* l'an dernier, nous avons déjà pris 6 %. Ce sont déjà des sommes assez considérables. Après, tu as les indices normaux, les croissances légitimes de nos salariés. Notre objectif est plutôt de contenir cette masse salariale et non de la réduire. Je pense qu'une réduction serait au détriment des services que nous avons à rendre à notre population. Non, nous ne la baisserons pas. Y a-t-il d'autres questions ?

M. CHAUTARD : Oui. Sur l'évolution de la dette globale, je te remercie de m'avoir renvoyé le tableau modifié, parce qu'il manquait une *slide*.

M. le Président : Oui, il y avait eu un loupé dans l'envoi.

M. CHAUTARD : Cela a été rapide. Je remercie également Madame DELSANTE pour les précisions. Sur le budget principal, sachant que le montant des remboursements d'emprunt en capital est d'environ 2,4 millions d'euros par an, un emprunt aurait été souscrit en 2025 pour un montant identique à 2,4 millions d'euros, ce qui explique la stagnation de la dette du budget principal. Sur le budget ZAE, un emprunt d'environ 3,3 millions d'euros aura été contracté pour acheter notamment des terrains des différentes communes, dont la ville-centre pour 2,3 millions d'euros. Était-ce urgent ? Je ne le pense pas. Ensuite, sur le budget Assainissement, un emprunt d'au moins 3 millions d'euros aurait été souscrit alors qu'un emprunt de seulement 1,25 million d'euros a été inscrit au budget primitif 2025, soit un delta de plus de 2,5 millions d'euros.

M. le Président : As-tu regardé les reports ? Le problème est simple. S'il y a 1 million d'euros au budget et si nous empruntons 3 millions d'euros, cela ne va pas. Ce n'est pas possible. Il y avait peut-être des reports, donc des emprunts en cours de souscription en fin d'année précédente. Je ne peux pas te répondre comme cela. C'est dommage, parce que tu avais pris une bonne habitude d'envoyer des emails auxquels nous essayons de répondre. Je le dis d'ailleurs à tous. Lorsque vous avez des questions sur les finances, envoyez-nous des emails et nous y répondons autant que faire se peut et le plus rapidement possible. Je ne peux donc pas te donner la réponse comme cela.

M. CHAUTARD : Peux-tu projeter la *slide* sur l'évolution de la dette ? De cette façon, nous pourrions essayer de discuter sérieusement. Cela dit, je n'ai pas vu le rapport.

M. le Président : Nous sommes sur un budget primitif. Je ne veux pas que l'on mélange toutes les discussions. Le CA ne sera peut-être pas délibéré avant les prochaines élections.

M. CHAUTARD : Nous ne serons pas là !

M. le Président : Je ne sais pas !

M. CHAUTARD : Si l'on soustrait 4,6 millions d'euros à 7,7 millions d'euros, cela fait 3 millions d'euros d'augmentation.

M. le Président : Je ne l'ai pas en tête, mais nous avons fait aussi un budget supplémentaire. Il y avait de nombreuses inconnues sur l'eau et l'assainissement, surtout l'assainissement, comme vous le savez. Nous avons donc dû ajuster les besoins d'investissement et d'emprunt au niveau de notre budget supplémentaire, donc en septembre dernier.

M. CHAUTARD : Je ne peux pas répondre.

M. le Président : Moi non plus.

M. CHAUTARD : Restons sur cette *slide*.

M. le Président : Quelles sont les questions ?

M. CHAUTARD : Comme je l'ai déjà indiqué l'année dernière, je ne voyais pas la dette globale diminuer. Effectivement, elle a flambé de 6 millions d'euros entre 2024 et 2025. Elle devrait encore largement progresser en 2026 pour approcher 48, voire 49 millions d'euros.

M. le Président : Tu as un tableau sous les yeux et tu donnes d'autres chiffres. Est-ce bien cela ?

M. CHAUTARD : Oui.

M. le Président : D'accord. Je t'ai expliqué, mais ce n'est peut-être pas très utile que je m'évertue à tout expliquer. Quand on écrit un emprunt d'équilibre, on n'emprunte pas tout, cela dépend de l'avancement des travaux, certains avançant rapidement. Lorsque l'on inscrit 9 millions d'euros de travaux cette année, cela m'étonnerait que l'on engage 9 millions d'euros d'ici décembre 2026. Nous n'engagerons peut-être que 7 millions d'euros. Je n'en sais rien. Évidemment, nous n'allons pas emprunter lorsque nous n'avons pas de besoin. C'est donc très compliqué de faire de la projection. Si tu veux te faire peur, on rajoute 4 millions d'euros et nous passons à 46.

M. CHAUTARD : Cela ne me fait pas peur.

M. le Président : Non, mais je ne sais pas ce que cela veut démontrer. Cela m'est égal.

M. CHAUTARD : Ma dernière question concerne...

M. le Président : Ce n'est pas une question, mais un constat.

M. CHAUTARD : C'est donc un constat. Sur les recettes de la taxe Mobilité, je vois une baisse de 150 000 euros. Une suppression de plus de 1 000 salariés dans les entreprises qui comptent aujourd'hui plus de 11 salariés est-elle anticipée ? Aujourd'hui, le versement mobilité représente environ 145 à 150 euros par salarié en moyenne. Si on le baisse de 150 000 euros, cela fait 1 000 salariés en moins qui cotisent. Cela a-t-il été anticipé ?

M. le Président : Honnêtement, nous n'avons pas de chiffres très précis. En revanche, nous sommes sûrs qu'il y aura une baisse de la masse salariale sur l'ensemble du territoire notamment à cause du problème Colruyt. Mais ce n'est pas uniquement cela. Nous savons que certaines entreprises sont en position plus fragile aujourd'hui. Nous avons donc voulu par prudence baisser notre versement mobilité. Toutefois, cela ne s'est pas fait avec des calculs très sophistiqués. Nous ne parions pas sur des licenciements, si telle est la question. Mais par prudence, nous avons réduit nos recettes. Nous ne faisons pas de corrélation. Je pense que l'incidence Colruyt sera mesurée surtout en 2027 et peu en 2026, car il y a beaucoup d'accompagnements, et tant mieux pour les salariés. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut baisser les bras, parce que nous avons besoin aussi de trouver des emplois nouveaux pour tous ces gens qui vont arriver sur le marché entre 2026 et 2027.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GOMET : Bonsoir. J'avais trois questions sur le budget prévisionnel. La première concerne le cabinet qui connaît une augmentation de 15 000 euros, ce qui représente 34 %. À quoi cette augmentation est-elle due ? Les explications qui sont données sont identiques à celles données dans le BP 2025. Il n'y a rien de plus. À quoi correspondent ces 15 000 euros ? Ma deuxième question concerne l'Administration générale et la transition écologique. Un budget de 85 000 euros est prévu pour le renouvellement du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et du bilan des émissions de gaz à effet de serre. Or, ces mêmes postes et à peu près les mêmes montants, à 10 000 euros près, étaient déjà prévus au BP 2025. Cela n'a-t-il pas eu lieu en 2025, ou est-ce une suite ? Dans la mesure où ce sont les mêmes postes et les mêmes montants, je m'interroge. Enfin, concernant les services techniques et l'environnement, sur la taxe GeMAPI, sont inscrites des recettes de 251 000 euros, ce qui correspond à ce que nous avons voté

lors du dernier Conseil pour les besoins évalués. On a 170 000 euros inscrits en dépenses. À quoi correspond la différence de près de 80 000 euros ? D'après le Pacte Fiscal, les recettes doivent couvrir uniquement la GeMAPI.

M. le Président : Pour le cabinet, nous avons toujours une enveloppe annuelle d'environ 25 000 euros. Elle sert souvent à des subventions exceptionnelles, mais nous ne l'utilisons pratiquement pas. C'est pour cette raison que nous retrouvons ces montants, mais nous verrons au compte administratif que ces dépenses ne sont souvent pas engagées et c'est le Bureau qui affecte. Vous avez vu que nous avons passé une subvention pour un championnat de France. Certaines choses arrivent alors qu'elles n'étaient pas budgétées et cela permet d'avoir cette enveloppe disponible.

Pour le renouvellement du PCAET, une partie des dépenses a été engagée et cela va se poursuivre sur 2026. Je crois que les appels d'offres ont été publiés. Il faut que le rapport soit fourni pour fin 2026, me semble-t-il. Nous aurons donc des résultats concrets en 2026.

Pour la GeMAPI, il y a les dépenses que nous faisons pour le Syndicat Doubs-Loue et les services propres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui génèrent aussi quelques dépenses.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GOMET : Toujours concernant la taxe GeMAPI, je me doutais bien qu'il y avait aussi les services propres à rémunérer. Mais c'est vrai que l'année dernière et les années précédentes, on avait des dépenses de l'ordre de 295 000 euros pour des recettes à peu près équivalentes, à 250 000 euros, ce qui faisait un écart autour de 50 000 euros. Cette année, ce sont 80 000 euros, soit 30 000 euros de plus. Ce montant correspond-il à un poste supplémentaire, par exemple ? Certes, nous avons des dépenses propres, mais aussi une augmentation de 50 % de ces dépenses propres.

M. le Président : Honnêtement, je ne peux pas répondre en détail ce soir. Nous vous enverrons un email pour vous apporter les explications. N'ayant pas les détails, je ne peux pas répondre. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre au vote ces budgets. Selon l'usage, je ne vous demande pas de voter par section. Nous allons procéder à un vote global, budget par budget, sachant qu'il y a quatre budgets à voter.

Pour le budget principal, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 4 oppositions, approuve le budget principal (nomenclature M57).

M. le Président : Pour le budget des zones d'activités, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Zones d'Activités Économiques (nomenclature M57).

M. le Président : Pour le budget annexe Transports, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Transports (nomenclature M43).

M. le Président : Pour le budget annexe Assainissement, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Assainissement (nomenclature M49).

NOTICE N° 12 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – ANNEE 2026

DCC-2025-132

M. le Président : Je vous propose de lire la notice suivante. Bernard GUERRIN, que j'excuse, devait la présenter, mais il a eu un accident de voiture en rentrant de Lons-le-Saunier ce soir. Il m'a téléphoné, il attendait la dépanneuse. Il n'y a rien de grave, mais il a cassé deux ou trois « trucs » sur la voiture. Il m'a donc demandé de l'excuser et je vais vous donner lecture de cette notice concernant les fonds de concours pour l'année 2026. Vous avez, dans votre dossier, les dossiers sollicités dans le cadre de ce fonds de concours. Ce sont 22 projets retenus pour un total de 305 309 euros, dont les fonds de concours pluriannuels financés en 2025 et 2026 pour Lavans-lès-Dole et Menotey. Cela fait un total d'investissement de 1 635 000 euros. L'intérêt est aussi de montrer l'effet de levier que cela peut

représenter dans l'intérêt à la fois des communes et de notre territoire. Vous avez toute la liste des communes concernées dans votre dossier. Ce sont 1 635 000 euros de travaux pour 305 000 euros de subventions, dont les fonds de concours intercommunaux pour deux d'entre eux. Vous avez pris connaissance de ce dossier. Avez-vous des questions particulières sur ces fonds de concours ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution de fonds de concours aux communes concernées pour l'année 2026.

NOTICE N° 13 : SUBVENTIONS AUX COMMUNES D'ABERGEMENT-LA-RONCE, AUMUR ET SAINT-AUBIN POUR LES TRAVAUX DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE SECOURS – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

DCC-2025-133

Mme CALINON : Cette notice concerne une augmentation de subventions. En 2022, nous avons délibéré pour attribuer un montant aux communes d'Abergement-la-Ronce, d'Aumur et de Saint-Aubin pour les travaux du centre d'incendie et de secours. Les travaux sont un peu plus onéreux que prévu. Il est donc proposé d'augmenter le montant de la subvention à 285 588 euros, avec la répartition suivante :

Communes	Montant de la subvention
Abergement-la-Ronce	67 583 euros
Aumur	30 939 euros
Saint-Aubin	187 066 euros

Les communes se chargeront de redonner au SDIS.

Il est demandé :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 285 588 euros aux communes d'Abergement-la-Ronce, d'Aumur et de Saint-Aubin suivant la répartition indiquée ci-dessus pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Saint-Aubin ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution de subvention ci-annexée.

M. le Président : Merci. Avez-vous besoin d'explication ? Nous sommes tous contents que ce dossier sorte enfin, même si le surcoût reste non négligeable. C'est vrai que le dossier a traîné en longueur. C'est pour cette raison qu'il y a eu tant d'augmentation et d'ajustement de coûts. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 285 588 euros aux communes d'Abergement-la-Ronce, d'Aumur et de Saint-Aubin suivant la répartition indiquée ci-dessus pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Saint-Aubin.

NOTICE N° 14 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES POUR L'ANNEE 2026

DCC-2025-134

M. PÉCHINOT : Bonsoir, chers collègues. Nous avons également à nous prononcer sur la répartition des subventions pour l'année 2026 selon les tableaux A et B.

Il vous est demandé ce soir :

- d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 (cf. Annexe – Tableau A) ;
- d'attribuer les subventions aux collectivités (cf. Annexe – Tableau B) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations dont le montant attribué dépasse 10 000 euros ;
- de noter que la subvention de 22 400 euros pour les Loisirs Populaires Dolois (ALSH) constitue une somme plafond. La subvention définitive sera versée sur présentation du bilan d'activités et sera calculée en fonction de la fréquentation de l'ALSH.

M. le Président : Merci. Je précise que ce n'est pas l'ensemble des subventions, mais un certain nombre d'entre elles. Nous ne souhaitons pas trop traîner pour les verser, certaines associations en ayant

vraiment besoin pour leur fonctionnement quotidien. Nous avons donc préféré anticiper, notamment pour les clubs de sport. Les deux clubs que nous subventionnons, le Jura Dolois Football et le Grand Dole Rugby, sont déjà inclus. Nous avons versé également un certain nombre de choses telles que c'est prévu et vous avez le détail dans votre dossier. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution de subventions aux associations et aux collectivités pour l'année 2026.

NOTICE N° 15 : BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2024

DCC-2025-135

M. GAGNOUX : Chers collègues, Monsieur le Président, il s'agit du bilan 2024 du Contrat de Ville passé en commission hier soir. Vous avez la liste des sommes attribuées. Le détail était en annexe de vos dossiers. Beaucoup d'associations sur le quartier ont été accompagnées au cours de l'année 2024, puisque nous sommes bien sur l'année 2024. Depuis, le nouveau Contrat de Ville s'est mis en place avec d'autres objectifs, avec moins de subventionnements en nombre d'associations, mais avec des crédits disponibles tout aussi importants malgré une petite baisse de l'État et un niveau de la Région qui reste beaucoup plus faible. Je ne rentre pas dans le détail, mais voilà pour les éléments qui vous sont proposés sur ce bilan 2024. Il s'agit simplement d'en prendre acte.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ce bilan ?

Mme HERRMANN : Je voudrais souligner que le bilan consiste surtout en la description des activités, des effets visés, mais nous n'avons pas les effets obtenus ni les résultats mesurés. Cela reste flou pour certaines actions entreprises. Par exemple, on nous parle de quatre débats durant l'année 2024 à Saint-Vit, mais nous ne savons pas véritablement ce que cela recouvrait. De nombreuses activités sont proposées, c'est très riche, mais les effets obtenus et mesurés ne sont pas clairs. Nous savons ce qui a été fait, mais nous ne connaissons pas l'effet produit. Je me demande comment réorienter ou améliorer si nous n'avons pas d'indicateurs précis. Réorienter, oui, car il est noté par exemple une participation assez faible des habitants au Conseil Citoyen, dont le bilan est mitigé.

Pour d'autres activités, par exemple pour la batucada, 12 enfants viennent de façon irrégulière. Je sais bien que c'est difficile de mobiliser dans le quartier des Mesnils Pasteur. J'ai noté aussi une surreprésentation masculine dans les activités sportives. Pour « Pulse ton avenir », ce sont 17 garçons pour 4 filles. C'est effectivement une difficulté de mobiliser et de faire en sorte que les filles soient également représentées dans les différentes propositions. Pour la citoyenneté, c'est aussi une majorité de garçons, ce qui est dommage. Au Conseil des Jeunes, nous avons 26 garçons et seulement 7 filles. Je suppose qu'il y aura des bilans intermédiaires. Comment réorienter pour qu'une majorité des habitants des Mesnils Pasteur puisse bénéficier de ce Contrat de Ville ?

M. le Président : Sachez qu'il s'agit là d'approuver le Contrat 2024. Celui de 2025 a été remodelé. C'est vrai qu'il y a une volonté de réorienter fortement ce Contrat, mais je vais laisser Jean-Baptiste apporter des explications.

M. GAGNOUX : J'ai envie de dire que pour trouver les réponses à vos questions, c'est justement le Contrat 2025. Dans tout ce qui pouvait potentiellement mal fonctionner ou être insuffisamment probant dans les résultats, nous l'avons supprimé dans le Contrat de Ville 2025-2030. Il y a beaucoup moins d'actions subventionnées, beaucoup moins de propositions retenues et il faut que les associations se positionnent sur les axes remis en termes de priorité dans le nouveau Contrat. Nous assumons à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et par le dossier que j'ai à suivre le fait de ne pas subventionner les mêmes associations et les mêmes actions que dans le précédent Contrat de Ville. Vous parlez de la batucada. J'ai considéré que les priorités du Contrat de Ville sur les Mesnils Pasteur n'étaient pas de subventionner la batucada. Il y a d'autres actions et d'autres éléments problématiques beaucoup plus forts sur le quartier, ce qui n'est pas toujours facile à faire entendre aux associations.

Quant à la question féminine et de la présence des femmes, c'est un sujet évidemment prégnant et important. Il est nécessaire qu'à la fois l'accompagnement de la collectivité favorise une implication des femmes, des filles sur le quartier, y compris en lien avec les établissements scolaires des premier et second degrés, parce que c'est aussi un enjeu et parce qu'il n'y a pas que l'associatif, et continue de soutenir les associations qui favorisent justement l'implication des femmes sur le secteur et le quartier. Néanmoins, cela reste un enjeu majeur et important. J'ai envie de dire aussi que nous devons être particulièrement attentifs à ce que l'ensemble de nos politiques, des courants et idées politiques puissent soutenir l'épanouissement des femmes et non entretenir certains principes communautaires ne favorisant pas l'épanouissement féminin. Je compte sur vous aussi, Madame HERRMANN, dans cette lutte, car il s'agit d'un véritable combat. En effet, cela ne s'améliore pas ni à Dole ni ailleurs. C'est un véritable sujet sociétal et politique de s'assurer que les femmes dans l'espace public, comme dans tout type de structure

quels que soient les secteurs géographiques, puissent être pleinement impliquées, visibles, et prennent la même place que les hommes. Or il y a ici ou là toujours des courants philosophiques, politiques, qui n'assument pas cette politique et c'est un véritable sujet.

Vous, Madame HERRMANN, vous avez toujours été particulièrement sensible à ces questions, en soutien de cette émancipation et à vouloir favoriser cette égalité et cette présence. Je veux vraiment redire ici, dans cette instance, et plus globalement, que c'est un vrai sujet. Pour être suffisamment aux côtés des structures sur le quartier et globalement de la vie sur le quartier des Mesnils Pasteur, malheureusement, cela reste extrêmement compliqué pour différentes raisons, notamment des raisons culturelles. Il faut continuer, ce n'est pas simple, mais c'est un combat et un sujet permanents. Bien évidemment, dans le Contrat de Ville, et je vous invite à le relire aussi, pour 2025-2030, ce sujet doit et reste dans nos priorités. Toutes les actions que présenteront les associations pour favoriser cette égalité hommes-femmes et ce renforcement, y compris chez les jeunes filles, dans leur présence et leur implication dans la société, doivent être soutenues et encouragées aux côtés de l'État, aux côtés aussi du Conseil Régional qui en fait une priorité. Mais malheureusement, nous n'allons pas tous dans le même sens. Il faut donc véritablement être attentif à ce que tout le monde aille dans ce sens.

M. le Président : Merci de cette intervention tout à fait nécessaire. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais simplement vous demander de prendre acte de ce bilan.

Le Conseil Communautaire prend acte du bilan du Contrat de Ville 2024.

NOTICE N° 16 : RENOUELEMENT DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

DCC-2025-136

Mme JEANNET : Nous allons renouveler notre PEDT qui est arrivé à échéance. Il fallait réécrire ce document très important pour notre service Enfance Jeunesse, puisque ce cadre permet à nos équipes de se fixer des objectifs. C'est également un document important pour nos financeurs. Nous avons à renouveler ce document qui représente un énorme travail de la part du service. Il sera valable quatre ans à partir de son renouvellement. Ce document a été élaboré conjointement avec l'Éducation nationale, puisque nous parlons du temps de l'enfant, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant, mais là, pour le coup, l'État a demandé à ce que l'Éducation nationale rentre dans la discussion, dans la Journée de l'Enfant et dans le projet éducatif.

Aujourd'hui, il vous est proposé

- de valider le renouvellement du Projet Éducatif Territorial pour la période 2025-2028 ;
- d'approuver le Projet Éducatif Territorial ainsi que le plan Mercredi — nous avons un petit document supplémentaire, puisque nous avons des financements différents — tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents documents afférents au PEDT.

M. le Président : Merci, Nathalie. Avez-vous des questions sur ce document particulièrement riche et bien complet ? Il n'y en a pas. Il convient d'approuver ce plan. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du Projet Éducatif Territorial pour la période 2025-2028.

NOTICE N° 17 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

DCC-2025-137

Mme MANGIN : L'article 5 de la loi du 6 août 2019 prévoit l'entrée en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale du Rapport Social Unique (RSU). Ce rapport rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion permettant ensuite de formaliser la politique de gestion des ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux rémunérations, aux conditions de travail, à la formation et aux droits sociaux.

J'ai quelques chiffres pertinents à vous indiquer. En ce qui concerne les effectifs, le nombre d'agents mutualisés Ville de Dole et Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'établit à 793 au 31 décembre 2024, contre 785 en 2023, soit une augmentation de 8 agents. À noter l'évolution importante du nombre d'agents permanents au 31 décembre 2024, en hausse de 61 agents par rapport à 2023.

En ce qui concerne la répartition des âges, la moyenne d'âge des femmes est de 45 ans et celle des hommes est de 48 ans, ce qui reste un échantillon représentatif de la moyenne nationale qui s'établit à 46 ans.

En ce qui concerne les absences, nous observons une baisse de l'absentéisme de 0,7 ETP (équivalents temps plein) entre 2023 et 2024, alors que le nombre d'agents sur emploi permanent a augmenté sur cette même période.

En ce qui concerne les formations, le nombre de jours de formation est en diminution, passant de 1 201 en 2023 à 968 en 2024. Notons que ces formations internes liées à la laïcité, formation obligatoire, ont eu lieu en 2023, et à l'égalité professionnelle, celle-ci ayant été initiée en 2023, avaient été bien suivies. Par ailleurs, les formations assurées par visio sont difficilement quantifiables.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du Rapport Social Unique 2024 présenté en annexe pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je vous remercie.

M. le Président : Merci, Isabelle. Y a-t-il des interventions sur ce rapport social ? Il n'y en a pas. Il s'agit juste d'en prendre connaissance. Je vous remercie d'en avoir pris connaissance.

Le Conseil Communautaire a pris connaissance du Rapport Social Unique 2024.

M. le Président : Je vous informe que circule actuellement le budget à signer. Ceux qui ont un pouvoir doivent signer pour leur pouvoir.

NOTICE N° 18 : PRECISIONS SUR LA REMUNERATION DES VACATIONS POUR LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE LORS DES ELECTIONS

DCC-2025-138

Mme MANGIN : Par délibération de mars 2017, la Ville de Dole a autorisé, lors d'opérations électorales, la rémunération d'agents extérieurs à la Ville de Dole qui travaillent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Ville de Dole ayant adhéré aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les agents relevant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qui participent aux opérations électorales ne perçoivent plus les vacances afférentes directement par la Ville de Dole, mais *via* leur salaire habituel par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de préciser que la dépense correspondant à la rémunération des vacances pour la tenue des bureaux de vote lors des élections aux agents communautaires fait systématiquement l'objet d'un remboursement de la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre des services communs.

M. le Président : Merci. C'est une délibération très administrative. Avez-vous des questions ?

M. GOMET : Merci. J'ai une question avant le vote. Selon l'article 44 du Code électoral, les assesseurs ne sont pas rémunérés. Je resitue mon intervention. Il ne s'agit pas de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Mais je me pose la question de la validité d'une telle délibération étant donné cet article.

M. le Président : Je précise que ce ne sont pas des assesseurs. Ceux que nous faisons travailler sont pour les postes de secrétaire de bureau de vote, pour faire signer les registres, etc. Ils accompagnent en tant que secrétaires, mais ils ne sont pas assesseurs. S'il n'y a pas d'autre question, je vais mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, précisent que la dépense correspondant à la rémunération des vacances pour la tenue des bureaux de vote lors des élections aux agents communautaires fait systématiquement l'objet d'un remboursement de la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre des services communs.

NOTICE N° 19 : DEPLOIEMENT DE LA PHASE N° 1 DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

DCC-2025-139

M. SOLDAVINI : Bonsoir à toutes et à tous. En cohérence avec la délibération que nous avons prise le 20 mars 2025 officialisant le Schéma Directeur Cyclable, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite réaffirmer son engagement en faveur des mobilités douces et de la transition écologique du territoire. Les études détaillées de faisabilité et d'opportunité, menées depuis l'adoption du Schéma, ont

permis de structurer et de chiffrer précisément la première phase du déploiement, identifiant cinq axes cyclables déjà jugés comme prioritaires lors de l'adoption du Schéma.

Ces aménagements concernent les tronçons :

- entre Gevry et Choisey, tronçon qui a d'ailleurs été jugé comme prioritaire par notre partenaire le Conseil Départemental du Jura ;
- entre Jouhe et Biarne ;
- entre Rainans, Jouhe et Authume, avec notamment là aussi une portion jugée prioritaire par le Département entre Jouhe et Authume ;
- entre Authume et Dole pour continuer l'itinéraire précédent et rejoindre la ville-centre ;
- entre Goux et Villette-lès-Dole, et plus particulièrement la voie Grévy.

Cette première phase de déploiement est estimée à 1 336 482 euros HT (hors dépenses réalisées à l'intérieur des communes et prises en charge financièrement par ces mêmes communes hors signalisation), et pourrait être financée suivant le tableau qui vous est présenté, à savoir des participations :

- du FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional), donc de l'Europe, à hauteur de 330 900 euros (25 %) ;
- de l'État à hauteur de 466 537 euros (35 %) ;
- de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 271 750 euros (20 %) ;
- par un autofinancement de la collectivité à hauteur de 267 295 euros (20 %).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le déploiement de la phase n° 1 du Schéma Directeur Cyclable pour un montant prévisionnel de 1 336 482 euros HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Je crois que c'est une étape importante que nous sommes en train de passer ce soir. Cette première tranche a représenté un travail laborieux, long, mais nécessaire pour le Schéma et pour pouvoir avancer les travaux aujourd'hui. Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le déploiement de la phase n° 1 du Schéma Directeur Cyclable, pour un montant prévisionnel de 1 238 880 euros HT.

NOTICE N° 20 : ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DU GRAND DOLE – PLAN DE FINANCEMENT (PHASE 2)

DCC-2025-140

M. LEFÈBRE : La première phase concernait essentiellement la médiathèque Victor Hugo de Tavaux que nous inaugurerons, j'imagine, à la mi-janvier. Il s'agit du deuxième volet pour le réseau en général, surtout pour remettre à niveau le site Internet des médiathèques, mais pas uniquement, pour le rendre plus lisible pour les collections patrimoniales. Bref, le coût global éligible de cette seconde phase d'opération est estimé à 18 919,59 euros HT.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'opération d'achat du matériel informatique et numérique pour le réseau de Lecture publique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour un coût prévisionnel éligible de 18 919,59 euros HT ;
- de solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'opération d'achat du matériel informatique et numérique pour le réseau de Lecture publique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour un coût prévisionnel éligible de 18 919,59 euros HT et son plan de financement (phase 2).

NOTICE N° 21 : TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU GRAND DOLE – ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

DCC-2025-141

M. LEFÈBRE : Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la compétence, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs du Conservatoire tels que présentés et modifiés selon les modalités qui suivent et applicables pour l'année scolaire 2026/2027. Elles sont très modestes et nous nous sommes contentés de suivre l'inflation. Cela se joue donc vraiment à quelques détails.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole pour l'année scolaire 2026/2027.

NOTICE N° 22 : AVANCE SUR SUBVENTION 2026 – LES SCENES DU JURA

DCC-2025-142

M. LEFÈVRE : La Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) qui contractualise les relations entre les différents partenaires (15 collectivités et l'État) des Scènes du Jura couvre la période 2025-2028. En parallèle de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs proposée par Les Scènes du Jura, une convention annuelle de financement définit les modalités de versement de notre participation annuelle à hauteur de 381 944 euros, au même niveau que nos amis de Lons-le-Saunier. Au regard du calendrier électoral, et afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement de la scène nationale, il est convenu de verser une avance sur la subvention 2026 à hauteur de 50 % de la subvention annuelle, soit 190 972 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une avance sur la subvention 2026 d'un montant de 190 972 euros aux Scènes du Jura ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement ci-annexée.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins une abstention, approuve une avance sur la subvention 2026 d'un montant de 190 972 euros aux Scènes du Jura.

NOTICE N° 23 : FINANCEMENT 2026 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE TAVAUX-ABERGEMENT-DAMPARIS (EMTAD)

DCC-2025-143

M. LEFÈVRE : Je rappelle toujours que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole subventionne les heures de cours et le fonctionnement, mais elle n'est pas responsable de l'école. Par délibération du 15 mars 2018, elle a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical. Depuis cette date, l'École de Musique Tavaux-Abergement-Damparis perçoit une subvention afin d'harmoniser ses tarifs avec ceux du Conservatoire, ce qui sera d'ailleurs renforcé l'an prochain. Il convient d'assurer la stabilité tarifaire en allouant une subvention forfaitaire de 85 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 85 000 euros à l'École de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis pour l'année 2026 ;
- d'approuver la convention de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce financement ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 85 000 euros à l'École de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis pour l'année 2026.

NOTICE N° 24 : DESIGNATION DE L'ACTIONNAIRE PRIVE ET CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE TROIS EQUIPEMENTS AQUATIQUES DU GRAND DOLE

DCC-2025-144

M. MONNERET : Bonsoir, chers collègues. Les services ont fait une diapositive qui procède au rappel de la procédure et du choix de mode de gestion. Pour mémoire, la DSP actuelle s'arrête en mai 2026. Elle a été prolongée par rapport à la phase Covid, ce qui nous a chamboulés dans le calendrier. C'est pour cette raison que cette délibération arrive à temps au dernier Conseil Communautaire. Le choix du mode de gestion le 18 décembre 2024 a été de partir sur une SEMOp. Ensuite, il y a eu le lancement de la procédure début février 2025. Nous avons eu une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) le 17 mars 2025 pour admettre deux candidatures qui étaient la société EQUALIA et la société VERT MARINE. Pour mémoire, EQUALIA est le délégataire actuel. Cette Commission a permis de délivrer aux entreprises les dossiers de candidature. Seule la société EQUALIA a remis une offre. Le 16 juin dernier, nous avons pu rentrer en phase de négociation qui s'est terminée par une offre finale le 6 novembre 2025. Je tiens à remercier les services qui ont fait un travail formidable par rapport au départ de la première offre et de parvenir aujourd'hui à acter cette désignation de l'actionnaire privé. Merci à eux pour le travail assez conséquent de baisse du montant.

En synthèse de l'offre finale, vous avez :

- une partie sur les fréquentations sur les trois sites (Espace Pierre Talagrand, Aquaparc Isis et piscine Léo Lagrange à Tavaux) avec une fréquentation cible de 270 000 personnes ;
- un chiffre d'affaires à 1 357 000 euros ;
- des charges d'exploitation à 2,7 millions d'euros ;
- la contribution totale de la collectivité à hauteur de 1 382 000 euros, ce qui nous intéresse le plus ;
- un ratio par usager à 5,13 euros.

Dans cette SEMOp, il y a une part investissement à hauteur de 2 640 000 euros, dont :

- 1 425 000 euros pour des travaux nécessaires sur nos équipements pour maintenir leur bon fonctionnement ;
- 190 000 euros pour des acquisitions de matériels ;
- 1 025 000 euros pour des périodes d'entretien et de renouvellement de matériels assez conséquent.

La SEMOp dénommée Grand Dole Aquatique et chargée de la gestion et de l'exploitation des trois équipements aquatiques sera constituée d'un capital social de 50 000 euros. La part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est à 49 % du capital social, soit 2 450 actions sur 5 000. La valeur nominale de l'action étant de 10 euros, cela fait un apport de 24 500 euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 51 % pour l'actionnaire EQUALIA, soit 25 500 euros. Il nous faudra désigner par la prochaine notice huit administrateurs (quatre de la collectivité et quatre d'EQUALIA). Je vous rappelle pour mémoire que nous avons entériné la durée du contrat sur dix ans et huit mois, à compter du 1^{er} mai 2026. La présidence sera assurée par la collectivité et le directeur général sera issu de l'actionnaire privé EQUALIA.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix de retenir comme actionnaire de la future SEMOp le candidat société EQUALIA pour une durée de dix ans et huit mois à compter du 1^{er} mai 2026,
- d'approuver le contrat de concession de service public (et l'ensemble de ses annexes que vous avez pu consulter) tel que résultant du processus de négociation avec ledit candidat ;
- d'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEMOp, dont sera actionnaire la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, aux côtés de la société EQUALIA ;
- de définir la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à 49 % du capital social, soit 2 450 actions sur 5 000 ;
- de donner mandat à Monsieur le Président à l'effet de libérer la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit 24 500 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de trois équipements aquatiques du Grand Dole, les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEMOp et à effectuer tous actes, diligences et formalités nécessaires à sa prise d'effet et à son exécution.

M. le Président : Merci. C'est effectivement une synthèse courte sur des travaux très longs. Avez-vous des questions sur cette proposition ?

M. CHAUTARD : J'aime bien les SEMOp. Quel est l'objectif recherché par la création de cette nouvelle SEMOp ? Alors que les piscines ont été plutôt très mal gérées par EQUALIA, le fait de s'associer avec un prestataire relativement mauvais pourrait-il le rendre meilleur ? Je pense que cela va être difficile de me faire croire cela. Quel est le coût total des piscines pour les finances de la collectivité sur les dix ans ?

M. le Président : Nous allons rappeler l'objectif d'une SEMOp. Pourquoi part-on en SEMOp ? Cela a été développé lorsque nous avons discuté du choix du mode d'exploitation. La SEMOp cumule à la fois l'avantage d'une DSP, c'est-à-dire qu'il faut des professionnels pour gérer des équipements complexes. Par conséquent, nous nous appuyons sur leur savoir-faire. D'autre part, nous sommes présents dans la gestion, puisque nous sommes au Conseil d'Administration. Nous sommes même à la présidence du Conseil d'Administration. Nous avons donc une gestion de proximité, ce qui nous permet aussi d'avoir un suivi des comptes autonomes, puisque c'est une société autonome, avec un commissaire aux comptes. Nous avons une vue complète de l'ensemble des dépenses, des produits et des charges de cette société. L'objectif est donc d'avoir un meilleur contrôle de la gestion déléguée. Nous avons l'expérience avec l'eau et l'assainissement pour DOLÉA à Dole, aujourd'hui à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant actionnaire et pour Grand Dole Mobilité. Nous voyons tout de même la pertinence du modèle qui est assez efficace.

Vous parlez de la mauvaise gestion d'EQUALIA. Je ne sais pas ce qui vous fait dire cela. Nous avons tout de même des retours de nombreux utilisateurs qui sont plutôt contents notamment de l'équipement Pierre Talagrand, mais pas uniquement. C'est donc un peu un procès d'intention. À leur décharge, ils ont démarré en plein Covid avec les difficultés que nous connaissons. Je pense qu'ils sont à l'écoute de toutes les observations que nous avons pu leur faire pour améliorer les choses. Je pense que cela ne peut que s'améliorer et je ne vois pas en quoi il faut leur jeter la pierre *a priori*.

S'agissant du coût total, vous l'avez. Nous avons 1,3 million d'euros à mettre chaque année. C'est notre participation et c'est à peu près le même montant que celui que nous avions avant, mais je n'ai plus le chiffre exact en tête. Je vais laisser Christophe MONNERET compléter mes propos.

M. MONNERET : La contribution est légèrement plus élevée que sur le modèle de DSP, car derrière, apparaît la part d'investissement que nous devons supporter ensemble, ce qui est logique. Par rapport à la qualité d'EQUALIA, ils ne sont pas parfaits. C'est difficile d'être parfait dans ce monde de gestion aquatique. Depuis 2023, 2024, c'est en progression. Comme l'a dit le président, et je le rappelle, cette SEMOp a vraiment pour but d'être actionnaire avec eux, d'être à leurs côtés, d'améliorer la partie financière comme la partie qualitative de nos équipements, et d'avoir un vrai œil performant sur la partie économique aussi.

M. CHAUTARD : J'en doute. Il y a simplement un point essentiel. Les dernières années, EQUALIA percevait 100 000 euros par an pour les frais de siège. Cela passe à 200 000 euros par an. Nous leur doublons leur rémunération. Que ce soit bien géré ou non, cela ne les gêne pas, ils encaissent 200 000 euros. Point à la ligne. C'est clair.

M. le Président : Dans votre esprit, les frais de siège sont égaux à une remontée de dividendes. Non, ce n'est pas cela. Les frais de siège correspondent également à des apports techniques qu'ils nous apportent. Si nous faisons une SPL avec un partenaire d'envergure nationale, c'est parce qu'il a précisément des savoir-faire. S'il y a des problèmes à Dole, il pourra prendre des modèles à Chartre ou ailleurs pour nous aider à les résoudre. Les frais de siège correspondent à de vraies charges engagées, notamment les frais administratifs. Ils tiennent la comptabilité, même si nous la contrôlons ici. Il y a donc des charges très objectives derrière ces sommes et nous y veillerons justement dans le cadre de la SEMOp.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GAGNOUX : Ce n'est pas vraiment une question. Je pense que les élus que nous sommes ici en ont bien pris conscience, mais il y a aussi nos amis de la presse présents ce soir. Comme nous représentons la population et que la presse se fait aussi le relai de nos débats et de nos échanges, tout le monde doit bien comprendre à quel point ces équipements sont extrêmement coûteux, quel que soit le gestionnaire. Que ce soit en DSP, en SEMOp ou en régie, de toute façon, c'est extrêmement coûteux. C'est comme pour un réseau de transport. Chacun doit bien comprendre que lorsque l'on va au guichet de l'espace Talagrand pour profiter des équipements nautiques, ce que paient les habitants, c'est-à-dire les usagers, est extrêmement faible par rapport au coût total de la prestation dont ils vont bénéficier en se rendant dans l'équipement. Je ne parle pas des clubs sportifs qui ne paient rien, mais qui profiteront de l'équipement.

Lorsque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole investit des sommes très importantes dans ce domaine, c'est-à-dire dans le domaine non seulement sportif, mais aussi de bien-être, parce que de nombreuses personnes, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, vont aussi profiter de ce genre d'équipement, puisque cet équipement dépasse la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'est à la fois un service dans le domaine sportif de premier choix — les clubs qui utilisent l'équipement nous disent par rapport à d'autres territoires qu'ils ont la chance de bénéficier de cet équipement —, mais aussi un atout important pour notre population qui, en l'additionnant avec d'autres équipements que nous avons, dessert notre territoire en termes d'attractivité. Si l'on supprime l'ensemble des équipements qui concourent à l'attractivité, au cadre de vie, au bien-être général de notre population sur le territoire, si l'on passe à l'échelle de 10 ou 15 ans, si vous retirez tous ces services, rassurez-vous, nous ferons comme Monsieur CHAUTARD voudra, c'est-à-dire des économies considérables. Mais nous

aurons une perte de population très importante, parce qu'on dira que sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il n'y a plus rien, il n'y a rien d'intéressant. C'est valable dans le domaine du sport, du bien-être, mais aussi dans le domaine de la culture. Très rapidement, on verra les effets inverses, c'est-à-dire un territoire qui, progressivement, se meurt, n'a plus d'intérêt et on ne s'y rend plus.

Je veux dire que c'est non seulement très coûteux, mais c'est aussi un service que l'on rend à la population qui y contribue par les impôts. Il ne faut pas se leurrer, même si l'on pourrait faire un grand débat sur le fait que l'on est loin d'avoir toute une population qui contribue à ces services, puisqu'un habitant sur deux paie des impôts locaux. Je pense qu'il est important aussi que lorsque nos concitoyens se rendent aux caisses et paient le prix de la piscine, ils vont peut-être le trouver encore bien assez cher, mais à cela s'ajoute tout ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met au bout pour arriver à gérer l'ensemble de l'équipement, quel que soit le mode de gestion. C'est valable dans de nombreux domaines. Je pense qu'il faut le rappeler, parce que parfois, on nous dit « c'est cher ». Certes, mais vous ne payez qu'une faible part de la totalité du service rendu. Je pense qu'à un moment donné, pour plus que jamais s'associer à un sujet de démocratie, il faut vraiment que nos concitoyens comprennent comment tout cela fonctionne pour pouvoir accepter de payer leur taxe foncière, pour ceux qui en paient une.

M. MONNERET : Merci, Jean-Baptiste, de ce complément. J'ajoute un détail très important auquel je tiens beaucoup. Je veux parler de l'apprentissage de la natation. C'est un outil formidable pour nos scolaires en primaire. Oui, cela a un coût. Pour compléter, la collectivité supporte à hauteur de 50 % l'accès à la piscine, c'est-à-dire que pour un citoyen lambda qui irait à la piscine, au lieu de payer 5,50 euros, il paierait 11 euros, ce qui change véritablement la donne sur l'entrée des piscines. Merci.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, nous allons mettre cette désignation au vote. Sur le choix de SEMOp avec EQUALIA, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le choix de retenir comme actionnaire de la future SEMOp le candidat société EQUALIA pour la gestion et l'exploitation de trois équipements aquatiques du Grand Dole pour une durée de dix ans et huit mois, à compter du 1^{er} mai 2026.

NOTICE N° 25 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SEIN DE LA SEMOP POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE TROIS EQUIPEMENTS AQUATIQUES DU GRAND DOLE

DCC-2025-145

M. MONNERET : Suite à la délibération précédente, la SEMOp doit nommer quatre personnes pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il vous est proposé de désigner les élus suivants au sein de la SEMOp Grand Dole Aquatique :

- Jean-Pascal FICHÈRE ;
- Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- Sylvette MARCHAND ;
- moi-même (Christophe MONNERET).

Il est rappelé que les personnes nommées n'ont pas à voter lors de cette délibération.

M. le Président : Sachant que ces désignations ne vont que jusqu'aux prochaines élections, puisqu'il faudra redésigner tous les administrateurs avec les nouvelles équipes d'ici quelques mois. Y a-t-il d'autres candidats ? Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Je vous propose donc un vote global, sachant que les quatre élus concernés ne participeront pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci pour eux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation comme représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMOp Grand Dole Aquatique :

- Jean-Pascal FICHÈRE ;
- Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- Sylvette MARCHAND ;
- Christophe MONNERET.

NOTICE N° 26 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONCESSION DE SERVICE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES – VALIDATION DU CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

DCC-2025-146

M. le Président : Je vais vous présenter cette notice à la place de Bernard GUERRIN. Aujourd'hui, nous avons deux marchés exploités par GIRODMEDIAS, qui arrivent à échéance le 30 décembre prochain. Au regard de la jurisprudence, le régime juridique applicable à ce type de contrat de mobiliers urbains est désormais celui de la concession de services. Ainsi, dans le cadre du renouvellement de ces prestations, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole ont constitué un groupement de commandes pour la passation d'un contrat de concession de service avec pour coordonnateur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Un seul candidat a déposé un dossier dans les délais, la société GIRODMEDIAS. La CDSP s'est réunie le 15 septembre 2025 pour procéder à l'admission de la candidature et à l'analyse de l'offre initiale reçue.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix d'attribuer le contrat à la société GIRODMEDIAS pour la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand dole et de la Ville de Dole pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- d'approuver le contrat de concession de service ;
- de m'autoriser à signer les actes nécessaires.

Vous avez bien compris que dans ce contrat, il y a aussi du matériel investi. Vous avez sous les yeux quelques dessins qui vous montrent le matériel qui sera présenté (abris-bus, panneaux de signalétique, abris-voyageurs...)

Avez-vous des questions sur ce contrat de concession ? S'il n'y a pas de question, il s'agit d'approuver. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le choix d'attribuer le contrat à la société GIRODMEDIAS pour la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand dole et de la Ville de Dole pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

NOTICE N° 27 : NATURA 2000 – ANIMATION DES SITES – ANNEE 2026

DCC-2025-147

M. MEUGIN : Bonsoir, chers collègues. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 Massif de la Serre, Forêt de Chaux, Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux. À ce titre, elle est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000. Elle bénéficie pour ce faire d'un financement mixte Région Bourgogne-Franche-Comté/Union européenne par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Toutes ces subventions sont destinées à l'animation des sites en les dotant de moyens humains et matériels. La Région Bourgogne-Franche-Comté gère les fonds européens. La mobilisation de ces crédits se fait par le biais d'appels à projets annuels. De la même façon, l'animation des mesures agroenvironnementales relève d'un appel à projets annuel dénommé PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique). Le montant global annuel du volet animation est de 115 696,28 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de déposer un projet « Animation Natura 2000 » pour l'année 2026 ;
- de déposer des projets « Études Natura 2000 » pour l'année 2026 ;
- de répondre à un nouvel appel à projets PAEC pour 2026 conforme aux objectifs définis dans le précédent PAEC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces projets.

M. le Président : Merci, Olivier. Avez-vous des questions sur ces animations dans le cadre de Natura 2000 ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les projets d'animation des sites Natura 2000 pour l'année 2026.

NOTICE N° 28 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ANNEE 2025

DCC-2025-148

M. MEUGIN : Depuis 2010, tous les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunal) de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget. Ce rapport a pour objectif d'évaluer l'ensemble des politiques publiques, orientations et programmes menés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et définis dans son projet de territoire 2020-2026, mais également les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, au regard des cinq finalités du développement durable fixées au niveau national. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport de Développement Durable 2025 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé à la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette synthèse. Vous avez pris connaissance du rapport. Avez-vous des questions ? Je vous remercie de prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de Développement Durable 2025 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 29 : OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) AU SEIN DU PERIMETRE « ACTION CŒUR DE VILLE » DE LA VILLE DE DOLE

DCC-2025-149

M. RYAT : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole ont engagé depuis plusieurs années une politique ambitieuse de rénovation et de redynamisation du centre ancien de Dole dans le cadre du projet « Cœur de Ville » et de la politique de l'habitat. Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menées de 2012 à 2021 ont incité les propriétaires de logements à engager des travaux pour rendre le parc de logements plus attractif, à même de proposer une offre plurielle de produits mieux adaptée aux attentes actuelles.

Il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre l'action engagée autour d'enjeux forts tels que :

- l'accompagnement de la transition écologique ;
- la poursuite de la reconquête du parc vacant du centre-ville ;
- la maîtrise de l'augmentation constante des locations de courte durée.

Une nouvelle Opération de Restauration Immobilière (ORI) est proposée pour permettre à la puissance publique de déclencher la réalisation de travaux importants de réhabilitation complète d'immeubles dans le cadre d'une politique locale d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne. Outil coercitif, les travaux envisagés peuvent alors être déclarés d'utilité publique et notifiés aux propriétaires, entraînant pour ceux-ci une obligation de faire dans un délai donné. En l'absence d'action mise en œuvre, une procédure d'expropriation peut être engagée.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver la mise en place d'une opération de restauration immobilière sur le périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole.

M. le Président : Merci de cette présentation. Une ORI est un outil important au profit de l'urbanisation de la Ville de Dole et de sa mise en beauté. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la mise en place d'une opération de restauration immobilière sur le périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole.

NOTICE N° 30 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – GRAND DOLE HABITAT, CITES SOLVAY A TAVAux ET DAMPARIS

DCC-2025-150

NOTICE N° 31 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – GRAND DOLE HABITAT – PLACE BARBEROUSSE A DOLE

DCC-2025-151

NOTICE N° 32 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D’UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – GRAND DOLE HABITAT – RUE EISENHOWER A DOLE

DCC-2025-152

Les notices n° 30, 31 et 32 sont présentées conjointement.

M. RYAT : Pour la notice n° 30, plusieurs opérations de Grand Dole Habitat ont obtenu par délibérations en 2022 des agréments d’État pour la création de logements locatifs sociaux. Ces opérations peuvent ainsi prétendre aux aides complémentaires sur fonds propre de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, comme prévu dans son règlement d’intervention financier de soutien au logement locatif social. Les opérations sont situées sur les communes de Tavaux et de Damparis, soit 21 logements en acquisition-amélioration pour un coût total de 94 500 euros et 2 logements en acquisition-amélioration, un PLAI (Prêt Locatif Aidé d’Insertion) et un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour 9 000 euros, soit deux fois 4 500 euros.

Pour la notice n° 31, cette seconde opération peut prétendre aussi à des aides complémentaires sur les fonds propres de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Il s’agit de 22 logements PLS (Prêt Locatif Social) LOCISY en acquisition-amélioration pour les jeunes actifs et les étudiants place Barberousse à Dole, par Grand Dole Habitat pour une subvention de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole de 154 000 euros.

Pour la notice n° 32, cette troisième opération peut aussi prétendre à des aides complémentaires de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Elle se situe au 125 rue Eisenhower à Dole et concerne trois logements en construction neuve, 2 PLUS et 1 PLS, 9 000 euros pour les PLUS et 3 000 euros pour le PLS, soit un total de 12 000 euros.

M. le Président : Merci. Je vous précise que les membres du Conseil d’Administration de Grand Dole Habitat ne participeront pas au vote, en l’occurrence Mathieu BERTHAUD, Dominique TRONCIN, Christine RIOTTE, Jean-Luc LEGRAND, Françoise DAVID et Isabelle DELAINE. Avant de mettre au vote, avez-vous des questions particulières ? Il n’y en a pas.

Je mets tout d’abord au vote la notice n° 30 pour l’opération des Cités Solvay pour 103 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité des membres présents ou représentés, approuve l’octroi d’une subvention à Grand Dole Habitat correspondant à l’opération décrite ci-dessus, pour un montant total de 103 500 euros.

M. le Président : Pour la notice n° 31 pour l’opération place Barberousse pour 154 000 euros, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité des membres présents ou représentés, approuve l’inscription des crédits nécessaires au paiement de la subvention de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole à Grand Dole Habitat, soit la somme totale de 154 000 euros.

M. le Président : Pour la notice n° 32 pour l’opération avenue Eisenhower, pour 3 logements pour 12 000 euros, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité des membres présents ou représentés, approuve l’octroi de la subvention correspondante à cette opération, pour un montant total de 12 000 euros à Grand Dole Habitat.

NOTICE N° 33 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D’UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – NEOLIA, AVENUE DE NORTHWICH A DOLE

DCC-2025-153

NOTICE N° 34 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D’UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – NEOLIA, RUE LEON AMETER A DOLE (LA PAULE

DCC-2025-154

Les notices n° 33 et 34 sont présentées conjointement.

M. RYAT : Pour la notice n° 33, cette opération de NÉOLIA peut prétendre aussi à des aides complémentaires sur fonds propres de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Elle est située

sur la ville au 11 avenue de Northwich et construite en partenariat avec l'association COOPAGIR. Il s'agit de 34 logements en PLAI pour un montant total de 187 000 euros.

Pour la notice n° 34, cette seconde opération de NÉOLIA est située rue Léon Ameter (La Paule) et concerne 53 logements en construction neuve VEFA (Vente en l'État Pur d'achèvement), soit 30 logements sociaux collectifs avec une aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 130 500 euros et 23 logements sociaux en résidence séniors autonomes Villa Génération avec une aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 99 000 euros.

M. le Président : Avez-vous besoin d'explications ? Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Pour la notice n° 33, pour l'avenue de Northwich, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'une subvention correspondante à cette opération, pour un montant total de 187 000 euros à NÉOLIA.

M. le Président : Pour la notice n° 34, pour La Paule rue Léon Ameter, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'une subvention correspondante à ces trois opérations, pour un montant total de 229 500 euros à NÉOLIA.

NOTICE N° 35 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – LA MAISON POUR TOUS – AVENUE DE LA VUILLARDIERE A TAVAUX

DCC-2025-155

M. RYAT : Cette opération peut aussi prétendre à des aides complémentaires sur les fonds de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elle est située avenue de la Vuillardière à Tavaux et concerne 17 logements en construction neuve, soit 6 PLAI, 9 PLUS et 2 PLS, dont 15 logements (PLAI et PLUS) à 4 500 euros, soit un total de 67 500 euros.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'une subvention correspondante à cette opération, pour un montant total de 67 500 euros à La Maison Pour Tous (LMPT).

NOTICE N° 36 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION EMPLOI-INSERTION 2026

DCC-2025-156

M. ROY : Bonsoir. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a lancé un nouvel appel à projets pour l'année 2026 pour soutenir l'accès à l'emploi ou à la qualification des personnes les plus en difficulté du territoire à travers la mise en œuvre de parcours individualisés. L'appel à projets « Emploi Insertion 2026 » se structure autour de deux axes : l'accompagnement renforcé et la professionnalisation des publics d'une part, les actions spécifiques d'autre part. À l'issue de l'appel à projets, 13 actions, déposées par 12 structures, ont été enregistrées et étudiées. Au regard de l'enveloppe financière réservée et des orientations de l'appel à projets, il est proposé d'apporter un soutien financier à 12 actions, totalisant 388 parcours, appelant une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 100 000 euros (montant maximal, bonifications comprises). La programmation 2026 est précisée dans le tableau annexé à la présente délibération.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme de subventions délivré dans le cadre du projet « Emploi-Insertion 2026 » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir, fixant pour l'exercice 2026 les modalités de versement et de contrôle des sommes versées, avec chacune des structures citées.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ce programme « Emploi-Insertion » ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le programme de subventions délivré dans le cadre du projet « Emploi-Insertion 2026 ».

NOTICE N° 37 : CONTRAT DE CANAL DU RHONE AU RHIN – VALLEE DU DOUBS 2026-2030

DCC-2025-157

M. PÉCHINOT : Vous savez tous que depuis 2020, un travail de concertation a été engagé entre plusieurs collectivités et partenaires autour du canal du Rhône au Rhin, de Saint-Symphorien à Belfort, soit environ 179 kilomètres. Ce travail collectif aboutit enfin à la mise en place d'un Contrat de Canal visant à structurer une stratégie commune de développement touristique le long de la vallée du Doubs. Ce projet est porté collectivement par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Voies Navigables de France (VNF), les EPCI concernés, ainsi que les acteurs locaux du tourisme (offices, professionnels, associations). Un programme d'actions prévisionnel a été établi et validé à l'unanimité lors du Comité de Pilotage.

Les prochaines étapes de la démarche prévoient une délibération des EPCI d'ici la fin de l'année 2025. Cette délibération sera suivie d'une délibération du Conseil Régional en février 2026. Mais le fait de délibérer ce soir nous permettra aussitôt de déposer des demandes de subventions pour l'année 2026. Enfin, des Comités de Pilotage annuels permettront de suivre l'évolution du programme d'actions et d'ajuster les priorités. Ce Contrat de Canal constitue donc une opportunité stratégique pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en renforçant la cohérence de ses équipements, son attractivité touristique et sa capacité à mobiliser des financements autour de projets partagés.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Contrat de Canal du Rhin-Rhône – Vallée du Doubs pour la période 2026-2030 ;
- de valider le principe d'engagement de la collectivité dans la gouvernance prévue, notamment à travers la participation aux Comités de Pilotage, techniques et groupes de travail thématiques ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette démarche, à représenter la collectivité dans les instances du Contrat et à déposer des demandes de subvention dans ce cadre ;
- de s'engager, dans la mesure de ses compétences et sur son territoire à mettre en œuvre le programme d'actions, notamment les projets structurants à inscrire et chiffrer dans le contrat.

M. le Président : Merci. Vous avez dû prendre connaissance de ce Contrat. Avez-vous des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Contrat de Canal du Rhin-Rhône – Vallée du Doubs pour la période 2026-2030.

NOTICE N° 38 : CONVENTION RELATIVE A LA TARIFICATION COMBINEE « ABONNEMENT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, TRAIN MOBIGO ET GRAND DOLE MOBILITES »

DCC-2025-158

M. SOLDAVINI : Afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager à un prix attractif avec un seul titre combiné. Ainsi, depuis 2019, les abonnés peuvent avec un titre unique de transport, emprunter le réseau TRAIN Mobigo sur un parcours défini et le réseau urbain Grand Dole Mobilités. La convention régissant ce dispositif arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient de la renouveler pour une nouvelle période de sept ans (2026-2032), à compter du 1^{er} janvier 2026. Le projet de convention (joint en annexe à la présente délibération) a pour objet de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre de la tarification combinée « Abo TRAIN Mobigo BFC + », entre le réseau TRAIN Mobigo de la Région Bourgogne-Franche-Comté et le réseau urbain Grand Dole Mobilités.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de conventionnement relatif à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne – Franche-Comté + TRAIN Mobigo + Grand Dole Mobilités » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

M. le Président : Merci, Grégory. Voilà une convention qui va faciliter la vie des usagers. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de conventionnement relatif à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne – Franche-Comté + TRAIN Mobigo + Grand Dole Mobilités ».

NOTICE N° 39 : AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SEMOP GRAND DOLE MOBILITES

DCC-2025-159

M. SOLDAVINI : La concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et prestations de mobilités durables associées signée avec la SEMOp Grand Dole Mobilités est entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023. Un premier avenant a été signé le 10 janvier 2024 puis un second le 15 juillet 2025. Le troisième avenant qui vous est proposé ce soir prend en compte un certain nombre d'adaptations d'ordre contractuel. Cela concerne un renouvellement du parc de véhicules pour deux minibus Iveco d'une capacité de 22 places (véhicules diesel) qui était programmé en 2026. Il vous est proposé ce soir de reporter cet investissement sur 2027 afin d'évaluer son adéquation aux besoins réels du service. Nous ne sommes pas convaincus que deux véhicules de 22 places soient complètement adaptés. De plus, cela nous permet aussi de nous reposer la question par rapport au mode de motorisation pour ces véhicules.

Cela concerne également de l'achat complémentaire de matériel billettique afin d'améliorer notamment la ponctualité sur les principales lignes du réseau. Le fait de rajouter du matériel billettique pour un montant de 49 000 euros HT pour 13 valideurs supplémentaires permet de réduire la congestion lors des montées et de respecter surtout les horaires et la vitesse commerciale du réseau. Enfin, il y a l'évolution de l'enveloppe kilométrique, puisqu'elle passe de 1 096 727 à 1 116 219 kilomètres, soit une variation de 1,78 % de kilomètres supplémentaires. Je pense que vous avez lu l'annexe. Il s'agit essentiellement de petits ajustements ou des demandes de modifications de lignes, la plus significative que je retiens dans ce cadre-là étant la desserte du nouveau lotissement de La Vuillardière à Tavaux où nous avons 700 mètres linéaires supplémentaires que nous réalisons tous les jours sur ce tronçon.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'avenant n° 3 et ses annexes au Contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et prestations de mobilités durable associées avec la SEMOp Grand Dole Mobilités, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 3 ainsi que tout document y afférent.

M. le Président : Merci pour toutes ces explications. Avez-vous besoin d'explications complémentaires ou des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant n° 3 et ses annexes au Contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et prestations de mobilités durable associées avec la SEMOp Grand Dole Mobilités.

NOTICE N° 40 : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL PROPOSEE PAR LA SEM AKTYA

DCC-2025-160

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir, chers collègues. Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est actionnaire de la Société d'Économie Mixte AKTYA à hauteur de 1,08 % du capital, aux côtés de sept autres collectivités et cinq partenaires financiers. La société porte des projets immobiliers d'entreprises aux côtés de l'Agglomération. Une augmentation de capital est proposée à hauteur de 7 millions d'euros. Une procédure en trois étapes est précisée dans la notice. Il vous est proposé ce soir d'approuver la souscription de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'augmentation du capital d'AKTYA pour un montant de 38 760 euros, avec un versement de 18 456 euros en 2026, 10 153 euros en 2027 et en 2028.

M. le Président : AKTYA nous sert beaucoup sur notre territoire en matière d'immobilier d'entreprises. Nous sommes invités à souscrire à cette augmentation de capital. Y a-t-il des questions complémentaires ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'augmentation de capital proposée par la SEM AKTYA.

NOTICE N° 41 : ACQUISITION DE TERRAINS AU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

DCC-2025-161

M. le Président : Excusez-moi, mais comme je suis concerné, je vais quitter momentanément la séance et laisser la présidence à Christophe MONNERET.

Le président Jean-Pascal FICHÈRE quitte momentanément la séance et cède la présidence à Christophe MONNERET.

M. GAUTHRAY-GUYENET : Bonsoir à toutes et à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite aménager la zone d'activités du SICTOM à Authume. Pour cela, elle doit acquérir deux parcelles, la ZD 120p et la 121, soit environ 25 500 mètres carrés appartenant au SICTOM. À l'issue des discussions, il a été décidé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole achètera les parcelles au prix de 8 euros le mètre carré, conformément à l'avis du service des Domaines. Parallèlement, elle échange avec la société ENGIE BIOZ concernant l'implantation d'une unité de déconditionnement/hygiénisation sur cette zone.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'acquisition au SICTOM de la zone de Dole des parcelles situées à Authume cadastrées section ZD 120p et 121 pour une superficie totale d'environ 25 500 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre ;
- de préciser que cette acquisition est consentie au prix de 8 euros le mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

M. MONNERET : Merci, Thierry. Avant de passer au vote, y a-t-il des questions ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition au SICTOM de la zone de Dole de deux parcelles situées à Authume.

M. MONNERET : Monsieur le Président, vous pouvez reprendre votre place.

NOTICE N° 42 : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE ENGIE BIOZ

DCC-2025-162

M. GAUTHRAY-GUYENET : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole échange depuis plusieurs mois avec la société ENGIE BIOZ, filiale à 100 % du groupe ENGIE, au sujet de deux projets, l'un pour la création d'une unité de méthanisation à Saint-Aubin, l'autre pour la création d'une unité de déconditionnement/hygiénisation de biodéchets dans le site du SICTOM de la Zone de Dole. Ce dernier projet fait l'objet de la présente délibération. À cet effet, la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de ses actions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, a souhaité acquérir auprès du SICTOM de la Zone de Dole les parcelles section ZD 120p et 121. Afin de réaliser le projet, divers échanges ont eu lieu avec la société ENGIE BIOZ autour d'une promesse de bail emphytéotique sur ces parcelles avec les caractéristiques et conditions suivantes :

- durée de la promesse de bail : trois ans renouvelable 12 mois, soit quatre ans maximum à compter de la signature de l'acte notarié ;
- superficie : environ 13 000 mètres carrés ;
- durée du bail : 32 ans ;
- redevance annuelle : 1,75 euro HT le mètre carré révisable.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la promesse de bail emphytéotique avec la société ENGIE BIOZ pour l'implantation d'une unité de déconditionnement, dont les caractéristiques et conditions sont précisées en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de bail emphytéotique par un acte notarié ainsi que tout document y afférent.

M. le Président : Merci de ces précisions. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Il ne vous a pas échappé que nous passons en bail emphytéotique de manière à garder une maîtrise foncière sur du long

terme. Je pense que c'est l'intérêt du SICTOM et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la promesse de bail emphytéotique avec la société ENGIE BIOZ pour l'implantation d'une unité de déconditionnement.

NOTICE N° 43 : CESSIION D'UNE PARCELLE AU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

DCC-2025-163

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Au mois de juin, nous avons approuvé la cession au SICTOM d'une parcelle de 1 800 mètres carrés à Tavaux pour permettre l'extension de la déchetterie. Cependant, il s'avère que les limites de la parcelle sont légèrement différentes. Il vous est donc proposé ce soir de modifier justement ces limites de parcelle et de revoir un peu à la baisse la surface, puisque 1 500 mètres carrés suffisent. En revanche, comme vous le voyez dans la délibération, le pacte de préférence est toujours d'actualité. Il vous est proposé d'approuver cette cession d'une parcelle de 1 500 mètres carrés au prix de 37 euros du mètre carré.

M. le Président : Je ne participe pas au vote, mais je peux mettre cette délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la délibération complémentaire concernant la cession d'une parcelle au SICTOM de la Zone de Dole d'une surface de 1 500 mètres carrés au prix de 37 euros du mètre carré.

NOTICE N° 44 : CESSIION DE TERRAIN A MONSIEUR BAIOTTO

DCC-2025-164

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Nous sommes à Dole sur le quartier des Grandes Épenottes. Monsieur Stéphane BAIOTTO est propriétaire d'une parcelle à Dole où il souhaite construire des maisons. Afin de lui permettre l'accès à ces maisons, il lui est proposé de lui vendre une parcelle voisine de 6 365 mètres carrés qui relève d'une zone d'activités économiques — nous sommes à proximité du traiteur RAMEL et du magasin de piscines — au prix de 45 euros du mètre carré. Sur cette parcelle, il souhaite développer sa propre activité professionnelle, à savoir un garage de voitures de sport et développer d'autres activités économiques.

M. le Président : Avez-vous des questions sur cette cession ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession d'un terrain à Monsieur Stéphane BAIOTTO.

NOTICE N° 45 : CONVENTION DE SERVITUDE DE TREFONDS POUR PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU PLUVIALE SUR LA COMMUNE DU DESCHAUX

DCC-2025-165

M. RYAT : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit créer un réseau d'eaux pluviales sur Le Deschaux. Les travaux impliquent la pose d'une conduite ainsi que de quatre regards de visite traversant deux parcelles privées cadastrées ZB n° 77 et 156 appartenant respectivement aux Consorts TOINARD et à Madame Christiane VUILLAUME. Pour permettre l'entretien et la pérennité de ces ouvrages, une servitude de tréfonds doit être instituée au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les propriétaires ont donné leur accord à l'établissement de cette servitude. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention ainsi que l'acte administratif ou notarié à intervenir ou tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette servitude de tréfonds ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de convention de servitude de tréfonds pour passage d'une conduite d'eau pluviale sur la commune du Deschaux.

NOTICE N° 46 : AVENANT AU CONTRAT-BAIL AVEC FREE MOBILE – AVENUE DE VERDUN A DOLE

DCC-2025-166

M. RYAT : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a conclu en décembre 2022 une convention avec FREE MOBILE pour l'installation d'équipements de téléphonie mobile à Dole rue de Verdun. Cette convention autorise FREE MOBILE à sous-louer une partie du site à d'autres opérateurs, sous réserve d'en informer la collectivité. FREE MOBILE sollicite ainsi l'autorisation d'installer des équipements de l'opérateur SFR sur ce même site. Cette implantation répond à un besoin de déploiement du réseau SFR. Il est donc nécessaire de définir les conditions administratives et financières encadrant cette sous-location. Il est ainsi proposé d'approuver les termes de l'avenant au contrat-bail entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société FREE MOBILE (On Tower France, filiale de CELLNEX) pour la sous-location du site situé avenue de Verdun à Dole.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les termes de l'avenant au contrat-bail entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société FREE MOBILE pour la sous-location du site situé avenue de Verdun à Dole.

NOTICE N° 47 : RAPPORT TRIENNAL RELATIF A L'ARTIFICIALISATION

DCC-2025-167

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. La loi Climat et Résilience de 2021 renforcée en 2023 fixe l'objectif national d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Elle impose, pour la période 2021-2031, la réduction de la moitié de la consommation d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) par rapport à la décennie précédente. Cette trajectoire doit être intégrée dans les documents d'urbanisme. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un EPCI couvert par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) doit, tous les trois ans, présenter un rapport sur l'artificialisation des sols. C'est dans cette perspective que le rapport annexé établit le bilan de la consommation d'ENAF sur la période 2011-2021 à partir d'une méthodologie combinant fichiers fonciers, autorisations d'urbanisme et orthophotographies. Ce rapport annexé vise à mesurer et suivre le rythme d'artificialisation, à anticiper l'évolution de la trajectoire ZAN et à accompagner la maîtrise de la sobriété foncière. Il doit être présenté au Conseil Communautaire, faire l'objet d'un débat, d'une délibération, puis être publié selon les règles de publicité applicables.

Vous avez à l'écran le rapport résumé. La projection est le ZAN 2050. Entre 2021 et 2031, l'objectif est de réduire de moitié la consommation d'espaces en sachant qu'il y a une petite variante : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire) vient par-dessus tout cela et nous ne devons pas réduire de 50 %, mais de 58,4 %, ce qui correspond à notre taux d'effort. Un certain nombre de calculs ont été faits pour estimer la consommation entre 2011 et 2020. Ils sont issus des fichiers fonciers et dans les données du portail de l'artificialisation du CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Le calcul de cet organisme est de 214,9 hectares. Les techniciens de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont repris ces fichiers, parce que nous avons noté un certain nombre d'anomalies. Nous avons recalculé tout cela pour parvenir à 303 hectares. Cette différence est importante, car c'est le numérateur par rapport à la division que nous ferons par la suite. Plus le numérateur est important, mieux c'est pour nous.

Il faut savoir également que l'Institut Géographique National (IGN) travaille sur l'artificialisation nette. Des outils sont en train de se mettre en place. Les plus grosses erreurs que nous avons trouvées et qui expliquent une partie de l'écart entre ces deux chiffres concernent notamment ITM à Rochefort-sur-Nonon où il y avait une erreur de 38 hectares. L'affectation avait été faite sur la période actuelle alors qu'elle aurait dû être faite sur la décennie 2011-2020. Il y avait également AÉRO PASSION à Gevry où 12 hectares n'étaient pas dans la bonne décennie.

Sur le graphique, vous avez en bleu la décennie de référence, avec les barres pour les consommations de foncier par an et la courbe avec des points bleus qui correspond au cumul de l'artificialisation. C'est vraiment la période de référence. Nous basculons ensuite sur la période qui débute en 2021. Vous avez les consommations foncières de 2021, 2022 et 2023, avec un fléchissement notable, ce fléchissement s'expliquant par la baisse de dépôts de permis de construire notamment. Nous voyons les barres en vert qui indiquent ce que nous devrions avoir en termes de consommation d'après les services de l'État, ces derniers partant sur une moyenne de 10,75 hectares par an. Le cumul est représenté par la droite verte que vous avez au-dessus.

Aujourd'hui, nous sommes légèrement au-dessus par rapport à la référence qui nous a été donnée, mais par rapport au calcul de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous sommes plutôt bien, en sachant que nous ne pouvons pas non plus nous réjouir de la baisse des permis de construire. Néanmoins, cette baisse nous permet de revenir dans la courbe. Nous n'avons pas les chiffres de 2024. C'est un peu compliqué pour calculer tout cela, mais nous les aurons ultérieurement.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la tenue du débat sur le suivi de l'artificialisation des sols et de prendre acte du contenu et conclusions du rapport.

Le rapport sera ensuite transmis pour présentation au préfet de Région, au préfet du Département, au président du Conseil Régional et aux maires des 47 communes.

M. le Président : Merci, Dominique. L'enjeu est important, vous l'avez compris. C'est important de bien prendre conscience de tout ce qui vient d'être exposé, notamment ces références de consommation, les bons chiffres, puisqu'entre 200 et 300 hectares, ce n'est pas la même chose. Il en va de notre capacité d'investissement sur les dix prochaines années.

M. MICHAUD : Je voulais préciser que les calculs ne correspondent pas à un « bidouillage » que nous sommes en train de faire pour récupérer du foncier. Ils sont autorisés et c'est aussi pour cette raison que nous devons en parler. Nous devons simplement justifier nos calculs auprès des services de l'État. Des échanges se sont déjà faits. Il n'y a pas de problème quant au correctif que nous apportons.

M. le Président : Avez-vous des questions sur ce rapport ? Je vous remercie d'en prendre acte, d'approuver son contenu et de m'autoriser à faire valoir nos droits auprès de notre hiérarchie administrative. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la tenue du débat sur le suivi de l'artificialisation des sols sur le territoire communautaire dont les échanges sont retranscrits dans le procès-verbal de séance et approuve le contenu et les conclusions du rapport triennal relatif au suivi de l'artificialisation des sols sur la période 2021-2023.

NOTICE N° 48 : PRESCRIPTION D'ELABORATION D'UN PLUI-H

DCC-2025-168

M. MICHAUD : Il reste encore deux ou trois « bricoles » à voir ce soir. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente en matière d'urbanisme et de politique de l'habitat. L'idée est d'engager l'élaboration du PLUi tenant lieu de PLH. Cette révision générale répond à l'évolution du cadre législatif, notamment avec la loi Climat et Résilience, l'échéance du PLH actuel et la nécessité d'ajuster le projet de territoire. Pour ce faire, divers objectifs doivent être définis. Vous pouvez demander pourquoi lancer une révision du PLUi maintenant et ne pas attendre le début du prochain mandat. Je réponds tout de suite à la question que vous n'avez pas posée : l'objectif est d'intégrer les objectifs du ZAN avant la date du 22 février 2028. Si nous ne le faisons pas maintenant, la sanction sera très importante, puisque nous n'aurons droit à aucune autorisation d'urbanisme en zone AU (à urbaniser), en sachant que ces zones AU sont concernées par la majorité des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) que nous avons déjà. Cela représente 65 % des logements à produire et 163 hectares sur les 277 qui nous ont été accordés. Si vous en êtes d'accord, il s'agit pour nous aujourd'hui de nous engager vers cette procédure sans perdre de temps.

L'élaboration du PLUi-H se fera en collaboration avec les 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les instances communautaires et municipales seront mobilisées à différentes étapes selon le processus habituel (Conférences des Maires, Conseils Communautaires et Municipaux). Un Comité de Référents Municipaux sera constitué et sera accompagné d'un groupe Projet. Chaque commune sera rencontrée à plusieurs phases clés. La population sera également associée tout au long de la procédure grâce à plusieurs outils de concertation (mise en ligne d'informations, registre de concertation, possibilité d'adresser des courriers postaux ou électroniques au président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et organisation d'au moins deux réunions publiques). Enfin, les personnes publiques et organismes concernés seront associés à l'élaboration du PLUi-H.

Considérant l'ensemble des éléments exposés, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prescrire la révision générale du PLUi-H ;
- d'approuver les objectifs de la démarche tels qu'énoncés ci-dessus ;
- d'arrêter les modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes (il y a d'ailleurs eu une Conférence Intercommunale des Maires le 27 novembre dernier et une commission encore hier soir) ;
- de définir les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de révision du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées comme exposées ci-dessus ;

- de charger Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président chargé de l'aménagement et de l'urbanisme de l'organisation de cette concertation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de prestations intellectuelles de révision du PLUi-H, ainsi que toute décision concernant ce marché, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, lorsque ces crédits seront inscrits au budget ;
- d'associer les services de l'État à la démarche conformément au Code de l'Urbanisme,
- de consulter les PPA (personnes publiques associées), les EPCI voisins et tous les organismes obligatoires.

J'ajoute un complément sur la planification. Nous sommes aujourd'hui fin 2025. Si nous engageons la procédure, nous aurons la phase de lancement en 2026 avec le choix du bureau d'études, la concertation, le Comité de Pilotage, etc. Le début de la procédure correspond au diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Nous avons déjà quelques informations, mais il va falloir compléter. Fin 2026-début 2027, il y aurait la rédaction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), avec des débats en Conseils Communautaires et Municipaux. Ensuite, il y a les traductions réglementaires du document. Il pourrait y avoir l'arrêt du projet en 2027 et l'enquête publique fin 2027-2028, avec approbation en 2028, toujours pour rester dans le fameux objectif de réviser avant le 22 février 2028.

M. le Président : Merci, Dominique. Vous avez compris que nous nous engageons vers une réécriture du PLUi que nous venons à peine de fermer, qui n'est toujours pas validé, car nous sommes toujours en attente de la position du Conseil d'État. Mais ainsi va la vie, il faut faire un pas dans le vide et avancer. C'est un peu dramatique, mais c'est ainsi. Il y a une accélération et nous sommes obligés d'y passer sans quoi nous prendrons du retard, comme évoqué, avec des risques importants. Avez-vous des questions ou des interventions sur ce PLUi-H ?

M. CHAUTARD : Comme tu l'as annoncé, y a-t-il une corrélation avec le PLUi actuel ? Puisque c'est une révision globale du PLUi actuel, étant donné que le Conseil d'État n'a pas encore statué sur sa validation ou non. Y a-t-il une incidence ou un risque pour la collectivité ?

M. MICHAUD : Nous bénéficions aujourd'hui d'un sursis à statuer, c'est-à-dire que le PLUi est redevenu applicable. Tant que nous n'avons pas d'avis contradictoire, il n'y a pas de problème et cela ne nous empêche pas de lancer la procédure de révision générale, bien au contraire.

M. CHAUTARD : Si demain il y avait un arrêt de la Cour d'Appel qui annule le PLUi ?

M. le Président : Cela nous obligerait à démarrer encore plus rapidement sur le PLUi-H et il faudrait que nous redémarrions un PLUi. Le scénario catastrophe est celui-là. Nous n'osons pas l'imaginer, car nous avons beaucoup de signes qui vont dans notre sens, mais si jamais cela devait être le cas, les services repartiraient avec les anciens POS (Plans d'Occupation des Sols) et pendant ce temps-là, il faudrait refaire un PLUi.

M. CHAUTARD : C'est ce que nous faisons là avec le PLUi-H.

M. le Président : Nous le ferions de toute manière.

M. MICHAUD : Dans tous les cas, il aurait fallu retravailler sur le PLUi avec cette fameuse date du 22 février 2028.

M. le Président : Il fallait le faire quoi qu'il arrive. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de mettre au vote cette délibération que je vous fais grâce de ne pas relire tellement elle est longue. En gros, vous êtes tous d'accord pour repartir dans la joie et dans le bonheur. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la prescription d'élaboration d'un PLUi-H.

NOTICE N° 49 : SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DOLOIS – DEMANDE D'ARRET DU PERIMETRE

DCC-2025-169

M. MICHAUD : Le Pays Dolois est l'un des seuls territoires de Bourgogne-Franche-Comté qui ne dispose pas encore d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En France, 97 % de la population est couverte par un SCoT. L'absence de SCoT peut s'avérer pénalisante dans la mise en œuvre des orientations nationales et régionales en matière d'aménagement du territoire, de préservation des espaces, d'économie foncière. Par exemple, il est plus difficile d'assurer la visibilité du Pays Dolois dans les discussions portant sur l'application des règles du ZAN. De même, l'adoption d'un SCoT permettrait de

mettre fin à l'application des règles dites de « constructibilité limitée » prévues dans le Code de l'Urbanisme. Cela nous évitera simplement de passer régulièrement en CDPENAF (Commission Départementale de Préservations des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) dès que l'on a besoin d'ouvrir certains secteurs à l'urbanisation.

C'est pourquoi le Bureau du Pays Dolois a décidé, lors de sa réunion du 9 juillet 2025, de lancer les démarches préparatoires à l'élaboration d'un SCoT. Sa volonté est de poser les bases juridiques et organisationnelles, tout en laissant aux futurs élus issus des élections municipales et communautaires de mars 2026 la décision d'enclencher effectivement la démarche.

Je vous rappelle que le SCoT n'est pas un super PLUi. Les PLUi des quatre EPCI resteront les documents opérationnels et ils définiront les droits à construire. Le SCoT énonce la stratégie d'aménagement et de développement d'un territoire pour les 20 prochaines années. Il doit intégrer les règles nationales et celles du SRADDET de la Région. En cela, il est une interface utile aux élus locaux, qui les sécurise. Face à l'inflation normative, on s'aperçoit que l'on a vraiment besoin de sécuriser l'écriture des futurs documents. La première étape de la démarche consiste à demander à Monsieur le Préfet d'arrêter le périmètre du futur SCoT. Le Bureau du Pays Dolois, unanime, propose que ce périmètre soit celui du Pays Dolois, compte tenu de la dynamique du territoire, de la pertinence géographique et socio-économique, des logiques de bassins d'emploi et de déplacements du quotidien et de la volonté des élus locaux d'avancer ensemble.

L'élaboration du SCoT se ferait également en parallèle du PLUi-H, ce qui est complètement cohérent, puisque nous pouvons mettre en phase tous les différents documents.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'acter le lancement d'une démarche pour l'élaboration d'un (SCoT) ;
- de demander à Monsieur le Préfet d'arrêter le périmètre du Pays Dolois, composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des Communautés de Communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour (124 communes) pour élaborer ce SCoT.

M. le Président : Merci, Dominique. De nombreux maires ici présents sont déjà sensibilisés au problème du SCoT. Il y a déjà eu des réunions. Y a-t-il des questions complémentaires ou des sollicitations d'explication sur ce SCoT ? Si vous en êtes d'accord, nous mettons au vote pour approuver le lancement de cette démarche et pour valider le périmètre. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande d'arrêt du périmètre du SCoT du Pays Dolois.

NOTICE N° 50 : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DOLOIS - DEMANDE DE CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE – APPROBATION DES STATUTS

DCC-2025-170

M. MICHAUD : Le Pays Dolois ayant le statut d'association, il ne peut pas porter un SCoT. C'est pourquoi il est proposé de constituer un syndicat mixte fermé qui sera le maître d'ouvrage. Ainsi, le Syndicat Mixte du SCoT du Pays Dolois aura pour objet :

- l'élaboration et l'approbation du SCoT conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;
- le suivi de la mise en œuvre du SCoT, la vérification de la concordance des différents documents d'urbanisme mis en œuvre à l'intérieur de son périmètre ;
- le cas échéant, l'évaluation, la révision et la modification de ce document.

Le Syndicat Mixte sera composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des Communautés de Communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne, du Val d'Amour. Le Comité syndical comptera 13 membres titulaires et 13 membres suppléants répartis de la manière suivante :

- 6 titulaires du Grand Dole (6 suppléants) ;
- 3 titulaires de Jura Nord (3 suppléants) ;
- 2 titulaires de la Plaine Jurassienne (2 suppléants) ;
- 2 titulaires du Val d'Amour (2 suppléants).

Les quatre EPCI seront représentés au Bureau du Comité syndical, soit à la présidence, soit à l'une des trois vice-présidences. La cotisation annuelle de chaque EPCI sera fixée en fonction de son nombre d'habitants.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de demander à Monsieur le Préfet la création du Syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois ;
- de valider les statuts du Syndicat mixte annexés à la présente délibération ;

- o d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci. Nous sommes là sur le support juridique. C'est un peu formel, mais là encore, si nous voulons être opérationnels à l'issue des prochaines élections, il faut démarrer cette création de Syndicat mixte. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande de création d'un syndicat mixte et les statuts du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Dolois.

NOTICE N° 51 : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC SALINE ROYALE D'ARC-ET-SENANS

DCC-2025-171

M. le Président : Cette dernière question est un peu formelle et nous sommes peu concernés, mais nous devons délibérer. La Cour des Comptes dans son dernier contrôle a fait quelques observations. L'EPCC a délibéré le 17 septembre dernier en faveur d'une modification des statuts afin d'intégrer les corrections relatives à la composition du Conseil d'Administration et à la définition des missions qui lui sont confiées. Le projet de statuts vous est joint. Cela ne nous concerne absolument pas, nous sommes administrateurs, nous gardons un poste au Conseil d'Administration et nous continuons à siéger comme avant. Néanmoins, s'agissant d'un EPCC, il est demandé à toutes les collectivités publiques concernées de soumettre ce projet de statuts à l'approbation de leur instance délibérante respective lors de leur plus prochaine séance, afin de pouvoir proposer au préfet de Région de prendre un arrêté actant la modification de ces statuts.

Vous avez dû prendre connaissance de ces modifications de forme qui sont vraiment à la marge. Avez-vous des questions à poser sur cet EPCC ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur la modification des statuts de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans.

M. le Président : Il me reste à conclure ce Conseil Communautaire. Je vous indique deux dates à retenir. L'inauguration de la médiathèque de Tavaux aura lieu le 14 janvier à 10 heures. Ceux qui veulent participer seront les bienvenus. La restauration scolaire de Champvans sera inaugurée le 19 décembre à 17 heures 15. Il me reste à remercier tous les élus que vous êtes devant moi et à côté de moi pour tout le travail accompli pendant ce mandat. Vous avez compris que c'est le dernier Conseil Communautaire du mandat, sauf s'il y avait un accident quelconque d'ici le mois de mars, ce qui nous obligerait à réunir d'urgence un Conseil. Mais *a priori*, il n'y a pas de besoin particulier.

Je tiens à vous remercier sincèrement, parce que je pense que c'est un travail qui devient de plus en plus lourd. Nos Conseils Communautaires sont lourds et longs, j'en conviens. Nous avons essayé de simplifier les choses, mais cela reste tout de même un exercice. Je voudrais en profiter pour remercier très officiellement mon Bureau. Vous avez compris que des dossiers lourds étaient également conduits par un certain nombre de mes collègues du Bureau et je les en remercie très sincèrement. Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes et à vous souhaiter de préparer les élections prochaines dans les meilleures conditions. Avec certains d'entre nous, nous nous recroiserons peut-être après le mois de mars. On ne sait jamais.

M. MEUGIN : Cela m'embête de reprendre la parole après toi, mais je n'en ai pas pour longtemps. En tant que maires, vous avez été destinataires d'une clé sur laquelle vous trouverez les documents en lien avec l'Observatoire de la Biodiversité du Grand Dole, avec la note méthodologique et la notice d'utilisation des fiches communales, toutes les cartes des enjeux, des espèces et des habitats patrimoniaux et le rapport de synthèse des enjeux du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour ne pas faire plus long, si vous avez des questions ou des problèmes avec ces documents, je vous laisse revenir vers moi ou vers notre service Environnement.

M. le Président : Je vois qu'il y a plusieurs demandes de prise de parole.

M. LEFÈVRE : Je pense sans difficulté, cher Jean-Pascal, qu'au nom de tout ton Bureau, c'est le moment de te remercier pour ton engagement, le travail et la mobilisation que tu as mis pendant toute cette mandature. Je suis sûr que tous mes collègues s'associent à moi. Tu as fait vivre l'Agglomération. Tu as donné corps une fois de plus à cette Agglomération. Je pense qu'au nom de ton Bureau, nous voulons te remercier pour ta mobilisation.

M. MONNERET : Avant que tu interviennes, Dominique, je voudrais remercier l'assemblée au nom du monde associatif sportif. Ils me parlent souvent, et ils nous parlent, à l'assemblée. Merci d'avoir

accompagné le monde sportif pendant ces six ans. Il y a eu énormément d'investissement et d'accompagnement de clubs sportifs. Le résultat est une augmentation annuelle de quasi deux chiffres de la fréquentation. Merci beaucoup d'avoir suivi les orientations politiques sur ce mandat.

M. MICHAUD : Je me permets aussi d'ajouter un petit mot. L'avant-dernière notice que j'ai eu l'honneur de présenter, la dernière du Conseil Communautaire, est aussi la dernière pour moi. En effet, je ne me représente pas. Après trois mandats au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je voulais profiter de cette occasion pour vous dire que cela a été vraiment une belle expérience de travailler dans l'intérêt de notre bassin de vie, de surcroît dans une excellente ambiance. Sous l'impulsion de Jean-Pascal, nous avons doté notre territoire d'infrastructures d'avenir pour nos habitants et pour accueillir nos entreprises. Nous pouvons en être fiers. Ensemble, nous avons une plus grande capacité d'agir que chaque commune individuellement. Je souhaite bon vent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Applaudissements.

M. CUINET : Jean-Pascal, je voudrais simplement dire que le doyen s'associe à tout ce qui vient d'être dit.

Applaudissements.

M. le Président : Nous remercions la mairie de Tavaux de nous avoir invités pour ce dernier verre de l'amitié.

La séance est levée à 21 heures 15.

Le secrétaire de séance,

Hervé GUIBELIN



Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE

